RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

depp
Statistique publique de l'éducation

Projections d'effectifs d'élèves dans les premier et second degrés à horizon 2035

Meriam Barhoumi, Nicolas Miconnet, Philippe Serre

Série Études
Document de travail n° 2026-E08
Avril 2026

Projections d’effectifs d’élèves dans les premier et second degrés à horizon 2035

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Magda Tomasini

Auteurs
Meriam Barhoumi, Nicolas Miconnet, Philippe Serre

e-ISSN 2779-3532

SOMMAIRE

↘ Synthèse 7

↘ 1. Introduction 8

↘ 2. Projections nationales d'effectifs d'élèves 9

2.1 Effectifs scolaires à horizon 2035 et sensibilité aux hypothèses démographiques 9

2.1.1 Premier degré 10

2.1.2 Second degré 10

2.2 Profil des variations des effectifs de 2025 à 2035 12

Une baisse des effectifs qui se généralise à tous les niveaux scolaires au cours des dix prochaines années 12

Une baisse d'effectif qui devient majoritaire dans le second degré à horizon dix ans 13

De 2026 à 2028, le préélémentaire devient le principal contributeur de la baisse des effectifs 13

À partir de 2029 et jusqu'en 2033 l'élémentaire porte la plus forte baisse 14

En 2034 et pour la fin de période, le collège devient le principal porteur de la baisse des effectifs scolaires 15

2.3 Évolution pour la rentrée scolaire 2026 16

2.3.1 Premier degré 16

Dans le préélémentaire : une baisse marquée, concentrée sur les classes de petite et de moyenne section 16

Dans l'élémentaire : une baisse toujours importante mais moins marquée qu'en 2025 17

2.3.2 Second degré 17

Au collège : une accentuation de la baisse 17

Les effectifs des formations générales et technologiques en légère baisse en 2026 18

Les effectifs de la voie professionnelle augmenteraient en 2026 19

2.3.3 Répartition entre secteurs 19

↘ 3. Projections départementales et académiques d'effectifs d'élèves 21

3.1 Variation des effectifs attendue entre 2025 et 2035 par territoire 21

3.1.1 Premier degré 21

Plus d'un élève sur cinq en moins à horizon 2035 pour quatre académies et quatorze départements 21

Moins d'un élève sur sept en moins à horizon 2035 pour treize académies 23

Des situations variées au sein même de certaines académies *24*
Des situations contrastées dans les territoires ultramarins *24*
3.1.2 Second degré 24
Plus d'un élève sur six en moins à horizon 2035 dans plus de la moitié des départements *25*
Une baisse inférieure à la moyenne nationale pour neuf académies *26*
Des écarts d'évolution parfois marqués entre départements d'une même académie *26*
Deux académies d'Outre-mer avec des effectifs en hausse *26*
3.2 Profil des variations des effectifs de 2025 à 2035 par territoire 26
3.2.1 Premier degré 26
3.2.2 Second degré 27
3.3 Évolution pour la rentrée scolaire 2026 par territoire 28
3.3.1 Premier degré 28
Baisse supérieure ou égale à 2,5 % sur un an pour cinq académies et trente et un départements *28*
Baisse inférieure à 2 % pour onze académies et trente-trois départements *30*
Des évolutions départementales qui peuvent être différentes à l'intérieur des académies *30*
Une hausse dans deux académies *30*
3.3.2 Second degré 30
Les baisses les plus fortes dans les Antilles *31*
Quatre académies avec une baisse relativement importante *31*
Une baisse bien plus contenue pour cinq académies *32*
Quatre académies avec des effectifs en hausse en 2026 ..... *32*

↘ ANNEXES 33
Annexe 1 : Évolution démographique 33
Annexe 2 : Projection des effectifs d'élèves dans le premier degré 39
Annexe 3 : Projection des effectifs d'élèves dans le second degré 43
Annexe 4 : Projection des effectifs d'élèves en ULIS et UEEA 44

Références des publications de la DEPP 47

↘ Synthèse

Les projections d'effectifs scolaires présentées dans ce document s'inscrivent dans un contexte démographique marqué par une baisse des naissances amorcée depuis 2010 et accentuée au cours des dernières années. Cette évolution s'est traduite par une diminution progressive de la taille des générations entrant dans le système éducatif. La conséquence en est la baisse constatée des effectifs d'élèves depuis 2016 dans le premier degré et à partir de 2024 dans le second degré.

Ces projections reposent sur des hypothèses démographiques et sur l'hypothèse de stabilité des comportements de scolarisation observés récemment. **Les évolutions projetées reflètent ainsi principalement les transformations démographiques, en particulier la taille des générations**. Des variantes de projection ont également été réalisées afin d'apprécier la sensibilité des résultats aux différentes hypothèses démographiques (scénarios bas, intermédiaire, haut).

À horizon 2035, d'après le scénario intermédiaire, **il y aurait une baisse des effectifs du premier et du second degré** dans les établissements publics et privés sous contrat **d'un total de 1 676 800 élèves, soit une baisse de 14,2 %** de la population scolaire actuelle. Sur l'ensemble de la période, **cette baisse serait plus accentuée dans le premier degré (933 000 élèves, - 15,2 %) que dans le second degré (743 800 élèves, - 13,2 %).** Compte tenu de l'hypothèse de stabilité des comportements de scolarisation entre secteurs, les parts des effectifs dans les secteurs public et privé sous contrat seraient globalement stables par rapport à la situation observée en 2025.

Les évolutions d'ensemble au cours d'une décennie recouvrent des rythmes différenciés selon les niveaux d'enseignement, en lien avec la démographie. Les générations entrant dans les écoles sont moins nombreuses que les générations sortantes, surtout au début de la période. Dans le second degré, ces mêmes effets démographiques se manifestent avec un décalage dans le temps. **La baisse des effectifs scolaires serait dès lors d'abord portée par le premier degré à horizon 2033**, avec l'élémentaire comme principal contributeur, à l'exception des années 2027 et 2028 où l'ampleur de la baisse des effectifs dans le préélémentaire prendrait le dessus. **Dans le second degré, la diminution des effectifs s'accentuerait progressivement, les collèges expliquant une part majoritaire de la baisse à partir de 2034.** Les lycées de formations générales et technologiques deviendraient progressivement eux aussi contributeurs en fin de période.

À court terme, la baisse des effectifs scolaires à la rentrée 2026 serait principalement portée par le premier degré. Le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré s'établirait à 6 024 100 élèves, soit une diminution de 125 400 élèves correspondant à une baisse de 2,0 %. Dans le second degré, les effectifs seraient de 5 583 500 élèves, soit 36 200 élèves de moins que le niveau constaté en 2025.

Les évolutions présentées à l'échelle nationale recouvrent des situations contrastées selon les territoires. **À horizon 2035, la majorité des académies et des départements verraient leurs effectifs diminuer par rapport au constat de 2025, mais avec une intensité variable selon les territoires**.

Dans le premier degré, les évolutions académiques à dix ans s'échelonneraient entre - 29,3 % dans l'académie de Paris et des diminutions plus limitées dans les académies de Nice et Nantes (- 11,6 %) ainsi que Mayotte (- 4,5 %). Des écarts apparaîtraient également à l'intérieur des académies : dans celle de Limoges par exemple, les effectifs de la Creuse reculeraient de 20 % tandis que ceux de la Corrèze baisseraient de 7,4 %. À l'inverse, dans d'autres académies comme Nantes ou Toulouse, l'évolution des départements serait relativement homogène.

Dans le second degré, les écarts seraient également marqués : les effectifs reculeraient de 21,3 % en Martinique, tandis que certaines académies enregistreraient des baisses plus modérées comme à Versailles (- 7,4 %) et Créteil (- 6,3 %) ; des hausses d'effectifs seraient constatées en Guyane (+ 5,3 %) et à Mayotte (+ 6,2 %). Des différences apparaîtraient aussi entre départements d'une même académie : dans celle de Nantes, les effectifs de la Vendée reculeraient de 20,5 % tandis que ceux de la Loire-Atlantique diminueraient de 11,4 %. À l'inverse, dans certaines académies comme Clermont-Ferrand ou Dijon, les évolutions départementales seraient relativement proches.

↘ 1. Introduction

Les projections d'effectifs scolaires présentées dans ce document s'inscrivent dans un contexte démographique marqué par une baisse des naissances, amorcée depuis 2010 et accentuée au cours des dernières années. Cette évolution s'est traduite par une diminution progressive de la taille des générations entrant dans le système éducatif. La conséquence en est la baisse constatée des effectifs d'élèves depuis 2016 dans le premier degré et qui a débuté en 2024 dans le second degré.

Afin de donner de la visibilité sur les évolutions à venir, ce *Document de travail* présente des effectifs d'élèves à l'horizon de la rentrée scolaire 2035 pour les élèves scolarisés dans les premier et second degrés, dans les secteurs public et privé sous contrat en France. Les résultats sont détaillés par niveau scolaire et par secteur, aux niveaux national, académique et départemental. La méthodologie retenue repose sur un ensemble d'hypothèses démographiques et scolaires. Comme tout exercice de projection, les résultats sont conditionnés aux hypothèses retenues qui doivent être explicitées pour que les résultats soient lus en conséquence.

Pour ce qui concerne la démographie, les projections d'effectifs d'élèves à dix ans reposent sur des dynamiques démographiques observées et sur des hypothèses relatives à la fécondité, utilisées pour estimer les naissances futures. Au regard de l'horizon de l'exercice de projection, ces hypothèses de fécondité ne concernent que le premier degré. Les projections d'effectifs scolaires dans le premier degré reposent essentiellement sur des hypothèses démographiques. Trois scénarios de fécondité sont ainsi proposés afin d'encadrer les évolutions possibles des effectifs à horizon 2035 : un scénario intermédiaire, un scénario haut et un scénario bas, qui diffèrent par les hypothèses formulées sur l'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité (Annexe 1). Le scénario intermédiaire prolonge la baisse de la fécondité pour atteindre un indice de fécondité cible à horizon 2030 de 1,5 qui se stabilise ensuite. Ce scénario sert de référence pour l'analyse des évolutions d'effectifs. La démographie étant le facteur principal des évolutions, les variantes de projection portent uniquement sur les hypothèses de fécondité. L'introduction de scénarios haut et bas permet d'apprécier la sensibilité des projections aux hypothèses démographiques et de montrer que les évolutions des effectifs scolaires dépendent fortement de la dynamique des naissances. Sauf mention contraire, les résultats détaillés dans la suite du document de travail correspondent au scénario intermédiaire (Encadré 1).

Pour les comportements scolaires, les projections reposent majoritairement sur l'hypothèse d'une stabilité des comportements observés lors de la dernière année (projection à taux constant) ainsi que sur le maintien du taux de scolarisation des enfants de 2 ans. Les taux de passage entre niveaux, les redoublements, les sorties du système scolaire et les mobilités entre secteurs public et privé sont supposés constants et égaux aux dernières valeurs observées. Ils sont modélisés à un niveau de granularité différent dans le premier (Annexe 2) et le second degré (Annexe 3).

Les projections d'effectifs d'élèves basées sur ces hypothèses sont d'abord établies au niveau national, à partir d'hypothèses et de comportements observés à l'échelle nationale. Elles sont ensuite réalisées au niveau départemental puis par sommation au niveau académique. Les projections départementales tiennent compte des dynamiques propres à chaque département, notamment en matière de démographie, d'évolution des effectifs scolaires et de répartition entre les secteurs public et privé sous contrat. Afin de garantir la cohérence d'ensemble des résultats, les projections départementales sont « calées » sur la projection nationale.

ENCADRÉ 1 : Données complémentaires

Ce *Document de travail* est accompagné de plusieurs fichiers Excel téléchargeables sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale.
Un premier fichier Excel présente les résultats correspondant aux figures du document. Il propose également des déclinaisons complémentaires qui ne sont pas présentées dans le document, notamment selon différents scénarios de prévision (scénario intermédiaire, scénario haut et scénario bas), par secteur d'enseignement (public et privé), ainsi que des résultats détaillés par académie et par département.
Des fichiers Excel sont également proposés pour chaque académie. Chacun de ces fichiers présente les prévisions d'effectifs d'élèves par niveau et par secteur d'enseignement pour l'ensemble de l'académie. Ils comprennent également un onglet pour chacun des départements de l'académie, permettant d'accéder aux résultats détaillés à l'échelle départementale.

https://www.education.gouv.fr/depp/projections-d-effectifs-d-eleves-dans-les-premier-et-second-degres-horizon-2035-504275

↘ 2. Projections nationales d'effectifs d'élèves

2.1 Effectifs scolaires à horizon 2035 et sensibilité aux hypothèses démographiques

À horizon 2035, d'après le scénario intermédiaire, les effectifs du premier et du second degré dans les établissements publics et privés sous contrat diminueraient de 1 676 800 élèves, soit une baisse de 14,2 % de la population scolaire actuelle. Sur l'ensemble de la période, cette baisse serait plus accentuée dans le premier degré (- 933 000 élèves, - 15,2 %) que dans le second degré (- 743 800 élèves, - 13,2 %) (Figure 1).

FIGURE 1 • Évolution des effectifs d'élèves des premier et second degrés à horizon 2035 selon différents scénarios

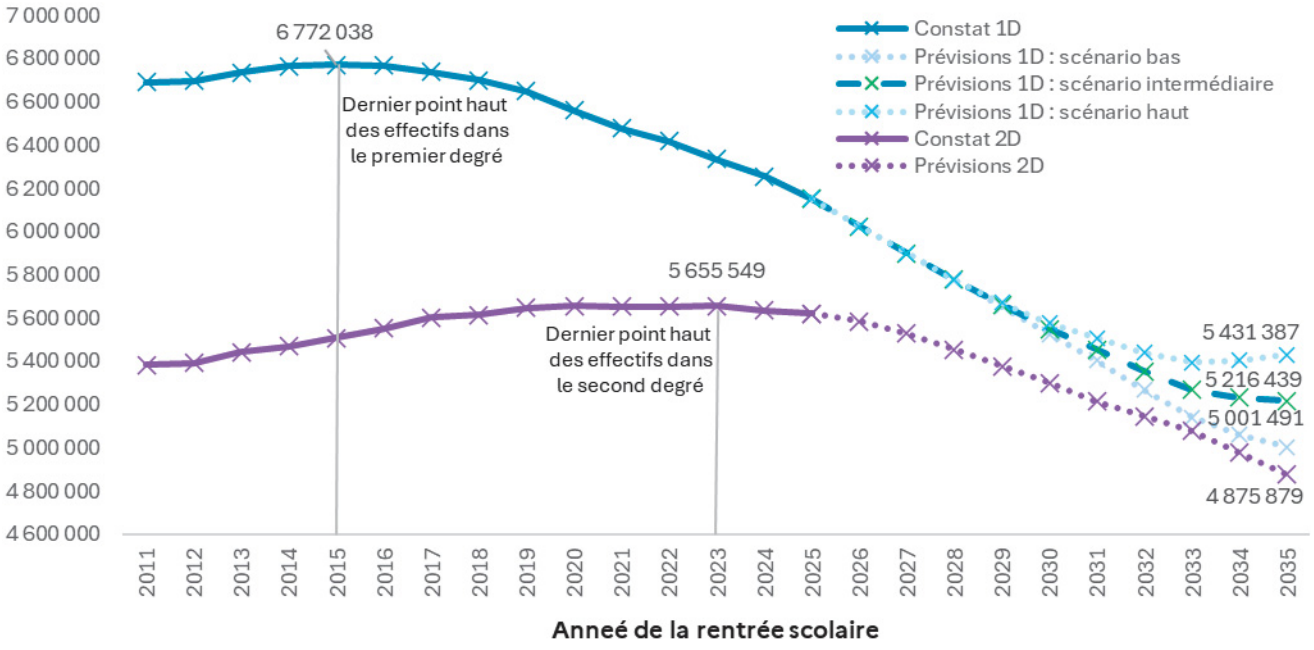

Note : entre 2011 et 2025, le trait plein correspond à des données observées issues des constats de rentrée scolaire. À partir de 2026, les traits pointillés correspondent à des projections des effectifs d'élèves selon trois scénarios dans le premier degré (bas, intermédiaire, haut) et selon le scénario intermédiaire dans le second degré. Les scénarios du premier degré reposent sur des hypothèses démographiques différentes.
Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : à la rentrée 2025, il y a 6 149 400 élèves dans le premier degré et 5 619 700 élèves dans le second degré.
Sources : DEPP, constats de rentrée et système d'information Scolarité 2011-2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Dans le premier degré, la chute des effectifs scolaires s'explique principalement par des facteurs démographiques. En effet, les générations entrant dans les écoles sont moins nombreuses que les générations sortantes, surtout au début de la période. Cet écart entre les tailles de générations diminuerait ensuite progressivement, à mesure que les sortants deviendraient eux aussi moins nombreux et que les naissances se stabiliseraient puis augmenteraient légèrement en fin de période. Dans le second degré, ces mêmes effets démographiques se manifestent avec un décalage dans le temps. En effet, la taille des nouvelles générations impacte dans un premier temps l'école maternelle puis se transmet à l'élémentaire puis au collège. (Figure 2 et Figure 2.1 web).

FIGURE 2 • Entrée d'une génération N à l'école et au collège au fil des années

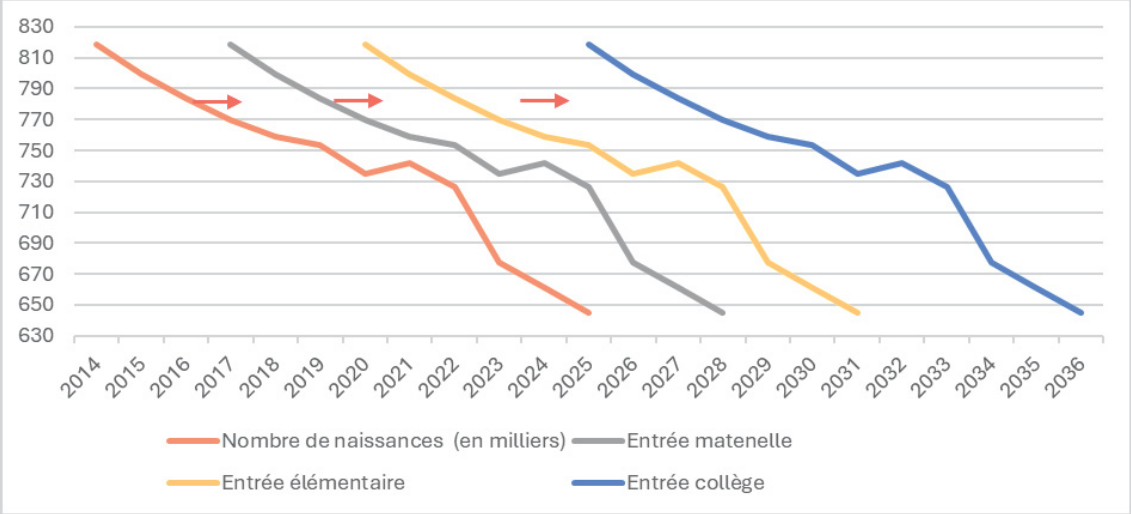

Note : l'entrée au lycée n'est pas représentée car, dans le second cycle, les parcours sont plus variés (redoublements, sorties et changements de voie), ce qui rend les effectifs moins directement liés à la taille des générations.
Champ : France
Lecture : la génération des enfants nés en N arrive en N+3 à l'école maternelle, en N+6 à l'école élémentaire, en N+11 au collège. La baisse des naissances en 2025 aura un impact en 2028 sur les effectifs d'entrants à l'école maternelle, en 2031 à l'école élémentaire et en 2036 au collège.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil 2014-2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

2.1.1 Premier degré

Dans le premier degré, les résultats des projections d'élèves sont principalement liés aux hypothèses de fécondité retenues. Ainsi, selon le scénario intermédiaire, les effectifs passeraient de 6 149 400 élèves en 2025 à 5 216 400 en 2035, soit une baisse de 933 000 élèves (- 15,2 %)[1] . Les scénarios haut et bas encadrent cette évolution :

- Scénario haut : la baisse serait plus modérée, avec une diminution de 718 000 élèves (passant de 6 149 400 à 5 431 400 élèves), traduisant l'effet d'hypothèses plus favorables sur le nombre de naissances.
- Scénario bas : les effectifs diminueraient de 1 148 000 élèves, passant de 6 149 400 à 5 001 500 élèves, soit une baisse plus marquée que le scénario intermédiaire.

En comparant les trois scénarios, il apparaît que la dynamique des effectifs reste fortement dépendante des hypothèses démographiques, avec un écart de plus de 430 000 élèves entre le scénario bas et le scénario haut à horizon 2035. Cette sensibilité montre que le suivi des tendances des naissances et la projection des générations sont essentiels pour anticiper l'évolution des effectifs scolaires sur le long terme.

2.1.2 Second degré

Les projections d'effectifs dans le second degré ne reposent pas sur un scénario démographique lié aux hypothèses d'indices de fécondité mais sur les naissances observées puisque les élèves qui

[1] Les effectifs affichés dans le texte sont arrondis à la centaine. Les sommes, les écarts et évolutions sont calculés à partir des valeurs non arrondies et peuvent ne pas correspondre exactement à une simple opération sur les chiffres arrondis. Cette méthode garantit que les écarts reflètent fidèlement la réalité des données.

entreront dans le second degré en 2035 sont nés en 2024. Les évolutions constatées dans le second degré s'expliquent principalement par un phénomène démographique passé qui se transmet du premier degré au second degré. Les taux de passage, de redoublement et de sortie entre les différentes formations et entre les secteurs public et privé sont calculés à partir des dernières données observées puis appliqués aux effectifs constatés d'une année pour simuler les transitions d'une rentrée scolaire à l'autre et ainsi obtenir la prévision de la rentrée suivante. Seuls trois taux sont modifiés par rapport à l'observé pour prendre en compte des hypothèses de politiques éducatives ayant un impact sur les effectifs d'élèves projetés (Encadré 2).

Compte tenu de l'importance du facteur démographique à horizon de dix ans, il n'est pas présenté de variantes au-delà des quelques ajustements détaillés ci-dessus quant à ce que pourraient être les politiques éducatives dans les dix prochaines années. D'autres publications de la DEPP permettent d'illustrer la sensibilité des projections d'élèves aux hypothèses sur la politique éducative à venir[2]

ENCADRÉ 2 : Hypothèses de politiques éducatives dans le second degré

Taux de passage post troisième

En fin de troisième, les élèves doivent choisir entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle. De plus, ils peuvent poursuivre leur scolarité en apprentissage. Entre 2021 et 2024, le taux de poursuite dans la voie professionnelle a sensiblement augmenté, passant de 23,2 % à 24,9 %. Cette augmentation est vraisemblablement la conséquence de la politique éducative visant à promouvoir la voie professionnelle. Mais en 2025, le taux de passage dans cette dernière voie a très légèrement diminué (- 0,1 point) alors que les effectifs en première année de voie professionnelle ont légèrement augmenté. Cette légère baisse du taux d'entrée ne semble pas liée à un moindre intérêt des élèves pour la voie professionnelle mais à la saturation des capacités d'accueil, dans un contexte où la volonté politique de promouvoir l'orientation dans la voie professionnelle est toujours affirmée. En effet, contrairement à la voie générale et technologique dans laquelle le nombre de places n'est pas limité, les formations professionnelles ont une capacité d'accueil limitée. La génération sortant de troisième en juin 2025 était celle née en 2010. Avec 833 000 naissances, cette génération 2010 est la plus importante parmi celles actuellement scolarisées dans le second degré. Compte tenu de la saturation des capacités d'accueil, le taux de poursuite dans la voie professionnelle pour la classe d'âge nombreuse de la génération 2010 a donc mécaniquement diminué. Mais les générations suivantes sont de moins en moins nombreuses et il peut alors être fait l'hypothèse que le taux de poursuite dans la voie professionnelle pourrait légèrement augmenter. Ce taux a donc été légèrement augmenté, au détriment du passage dans la voie générale et technologique, pour conserver en projection 2026 et 2027, malgré la baisse démographique, des effectifs se rapprochant des capacités d'accueil maximales de la voie professionnelle. À partir de 2028, le dernier taux projeté sera considéré constant, ce qui se traduira par une baisse des effectifs dans la voie professionnelle compte tenu de la démographie défavorable (tout comme dans la voie générale et technologique).

Taux de sorties en cours de formation dans la voie professionnelle

Les sorties en cours de formation dans la voie professionnelle, et particulièrement celles en fin de seconde et de première, sont orientées à la baisse. Entre 2022 et 2025, elles sont passées de 13,4 % à 11,2 % en fin de seconde et de 12,7 % à 10,8 % en fin de première. Il est alors fait l'hypothèse qu'elles pourraient continuer de diminuer au cours des années suivantes, mais de façon moins importante. En effet, toutes ces sorties de l'éducation nationale ne correspondent pas à un abandon d'étude, certains élèves privilégient des parcours mixtes, sous statut scolaire dans un premier temps, puis par apprentissage dans un second temps. Il existe donc un niveau en dessous duquel le taux de sorties ne peut pas baisser. Pour l'exercice de projection, il a été fait l'hypothèse que le niveau de la baisse du taux de sorties sera la moitié de celui constaté en 2025. Ainsi, à titre d'illustration, en 2025, en fin de seconde, les sorties ont diminué de 0,6 point, il est donc fait l'hypothèse qu'elles diminueront de 0,3 point en 2026 (soit la moitié des 0,6 point de 2025) puis de 0,15 point en 2027. Le même principe est reconduit pour les années ultérieures.

Taux de redoublement en terminale générale et technologique

Le dernier taux qui fait l'objet d'un léger ajustement porte sur le redoublement en terminale générale et technologique. En effet, il pourrait très légèrement augmenter compte tenu de la politique éducative visant à limiter le nombre de points supplémentaires éventuellement ajoutés à la note des élèves par les jurys au baccalauréat. Il est fait l'hypothèse d'une augmentation du taux de redoublement en terminale de 0,1 point en voie générale et de 0,2 point en voie technologique afin de tenir compte de cette nouvelle mesure.

[2] À titre d'exemple, voir la dernière publication : Miconnet N., 2025, " Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2025 à 2029", *Note d'Information*, n° 25-13, DEPP.

2.2 Profil des variations des effectifs de 2025 à 2035

Une baisse des effectifs qui se généralise à tous les niveaux scolaires au cours des dix prochaines années

À horizon dix ans, les effectifs du premier degré passeraient de 6 149 400 à 5 216 400 élèves, soit une diminution de 933 000 élèves en dix ans (- 15,2 %), correspondant à une baisse moyenne de 1,6 % par an (Tableau 1). Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la baisse observée de 2015 à 2025 où les effectifs avaient déjà reculé de 622 600 élèves (- 9,2 %). La baisse attendue entre 2025 et 2035 serait plus rapide et plus forte que celle observée entre 2015 et 2025 car l'écart entre les tailles des générations entrant à l'école et de celles qui en sortent serait plus prononcé. La baisse serait plus marquée dans l'enseignement élémentaire (- 17,0 % entre 2025 et 2035) que dans le préélémentaire (- 12,2 %). Elle concernerait, dans des proportions similaires, les secteurs public et privé sous contrat, avec des diminutions respectives de 15,2 % et 15,1 %.
Entre 2025 et 2035, les effectifs du second degré passeraient de 5 619 700 à 4 875 900 élèves, soit une baisse de 743 800 élèves (- 13,2 %) correspondant à une baisse moyenne de 1,4 % par an. Cette évolution pendant les dix prochaines années peut être mise en regard de la croissance des effectifs de 112 100 élèves observées de 2015 à 2025. Les baisses cumulées les plus fortes seraient observées dans les collèges (- 513 800 élèves, soit - 15,3 %) alors qu'elles seraient plus limitées dans les lycées (- 10,8 % pour les formations générales et technologiques et - 8,5 % pour les formations professionnelles). Les baisses seraient légèrement plus importantes dans le secteur public (- 13,4 %) que dans le secteur privé (- 12,7 %).

TABLEAU 1 • Variation des effectifs sur 10 ans selon les secteurs et les niveaux agrégés

		Type de formation	Constat 2025	Projection 2035	Variation projetée 2025-2035 (en effectif)	Variation projetée 2025-2035 (en %)	Variation moyenne annuelle 2025-2035 (en %)
Premier degré	Public	Préélémentaire	1 943 611	1 706 069	-237 542	-12,2	-1,3
		Élémentaire	3 316 991	2 750 705	-566 286	-17,1	-1,9
		Total	**5 315 627**	**4 508 872**	**-806 755**	**-15,2**	**-1,6**
	Privé sous contrat	Préélémentaire	285 092	250 791	-34 301	-12,0	-1,3
		Élémentaire	545 098	453 410	-91 688	-16,8	-1,8
		Total	**833 820**	**707 566**	**-126 254**	**-15,1**	**-1,6**
	Total public et privé sous contrat	Préélémentaire	2 228 703	1 956 860	-271 843	-12,2	-1,3
		Élémentaire	3 862 089	3 204 115	-657 974	-17,0	-1,8
		Total	**6 149 447**	**5 216 439**	**-933 008**	**-15,2**	**-1,6**
Second degré	Public	Collège	2 636 789	2 228 368	-408 421	-15,5	-1,7
		GT	1 254 794	1 116 514	-138 280	-11,0	-1,2
		Pro	539 700	494 101	-45 599	-8,4	-0,9
		Total	**4 431 283**	**3 838 983**	**-592 300**	**-13,4**	**-1,4**
	Privé sous contrat	Collège	722 505	617 113	-105 392	-14,6	-1,6
		GT	344 266	309 079	-35 187	-10,2	-1,1
		Pro	121 628	110 705	-10 923	-9,0	-0,9
		Total	**1 188 399**	**1 036 896**	**-151 503**	**-12,7**	**-1,4**
	Total public et privé sous contrat	Collège	3 359 294	2 845 481	-513 813	-15,3	-1,7
		GT	1 599 060	1 425 593	-173 467	-10,8	-1,2
		Pro	661 328	604 806	-56 522	-8,5	-0,9
		Total	**5 619 682**	**4 875 879**	**-743 803**	**-13,2**	**-1,4**

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, entre 2025 et 2035, les effectifs du premier degré diminueraient de 806 800 élèves dans le secteur public. Dans le même temps, ils baisseraient de 592 300 élèves dans le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Une baisse d'effectif qui devient majoritaire dans le second degré à horizon dix ans

Les évolutions d'ensemble sur une décennie recouvrent des rythmes différenciés, étroitement liés au profil des générations successives et à leur progression dans les niveaux d'enseignement. En effet, au cours des dix prochaines années, la baisse des effectifs scolaires serait d'abord portée par le premier degré, avec l'élémentaire comme principal contributeur, tandis que le préélémentaire participerait majoritairement au recul en début de période avant de se stabiliser puis de légèrement croître. Dans le second degré, la diminution des effectifs s'accentuerait progressivement : les collèges expliqueraient une part croissante de la baisse, tandis que les lycées de formations générales et technologiques deviendraient progressivement contributeurs, renforçant le recul en fin de période (Figure 3).

FIGURE 3 • Variation annuelle des effectifs d'élèves par type de formation entre 2025 et 2035

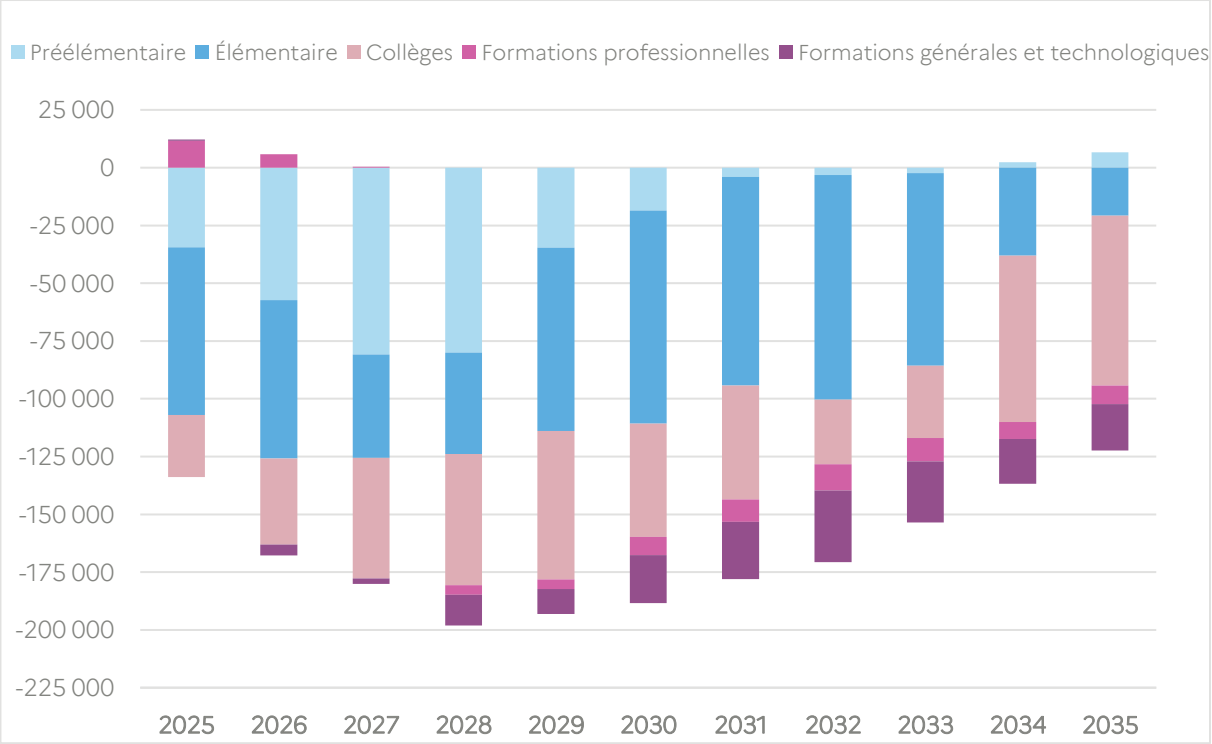

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, à la rentrée 2026, les effectifs diminueraient de 161 600 élèves au total dans le premier et le second degré. Ils diminueraient de 57 300 dans le préélémentaire.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

De 2026 à 2028, le préélémentaire devient le principal contributeur de la baisse des effectifs

De la rentrée 2026 à la rentrée 2028, les effectifs du premier degré diminueraient à un rythme particulièrement soutenu. Les pertes annuelles moyennes seraient de 124 500 élèves (- 125 400 élèves entre 2025 et 2026, - 124 200 entre 2026 et 2027 et - 123 800 entre 2027 et 2028) (Figure 3.1 web). Sur l'ensemble de cette période, les effectifs du premier degré diminueraient de 373 400 élèves.

Cette phase correspond à une période où les générations entrant à l'école, nées entre 2023 et 2025, sont nettement moins nombreuses que les générations quittant le CM2 au même moment, nées entre 2015 et 2017, encore issues d'une période de naissances plus élevées.

La baisse serait particulièrement marquée dans le préélémentaire, où elle atteindrait son niveau le plus élevé. Ainsi, les effectifs du préélémentaire reculeraient de 218 200 élèves, soit 10 % en cumulé des effectifs du préélémentaire observés en 2025. À partir de 2026, cette évolution s'explique par un écart croissant entre les générations qui entrent et celles qui sortent du préélémentaire : chaque année, les enfants qui y entrent (nés à partir de 2023) sont moins nombreux que ceux qui en sortent (nés à partir de 2020).

Dans l'enseignement élémentaire, la baisse serait moins prononcée que dans le préélémentaire. Les effectifs reculeraient de 157 000 élèves au cours de trois ans. Cette diminution se répartirait de manière différenciée selon les niveaux. Les classes d'entrée et de sortie subiraient les pertes les plus fortes : le CP perdrait 27 300 élèves, tandis que le CM2 diminuerait de 45 300 élèves.

Ainsi, la première phase de diminution des effectifs, jusqu'en 2028, serait largement portée par le préélémentaire qui contribuerait à la baisse totale à hauteur de 58 %, contre 42 % pour l'élémentaire.

Dans le second degré, les évolutions s'inscrivent globalement dans la même dynamique, mais avec un léger décalage lié aux générations scolarisées. Les baisses amorcées au cours de cette période se prolongent au-delà de 2028. Ainsi, de 2026 à 2028, la baisse serait de plus en plus forte avec respectivement - 0,6 % en 2026, - 1,0 % en 2027 et - 1,3 % en 2028, soit respectivement - 36 200, - 54 200 et - 74 200 élèves (Figures 4.1 et 4.2 web). La baisse cumulée atteindrait 164 600 élèves de moins au cours de cette période de trois ans, soit cinq fois plus que la baisse de ces trois dernières années. Cette accentuation s'explique par des générations entrant au collège de plus en plus réduites (avec notamment 770 000 naissances pour la génération 2017 qui entrera au collège en 2028) alors que les générations sortant du lycée sont bien plus importantes (avec notamment, en 2028, la sortie du lycée de la génération la plus nombreuse, celle de 2010, comptant 833 000 naissances, actuellement scolarisée dans le second degré).

Ainsi, les collèges verraient leurs effectifs diminuer de plus en plus avec une perte de 37 400 élèves en 2026, 52 200 en 2027 et 56 800 en 2028. En trois ans, les collèges perdraient alors 146 400 élèves.

La variation des effectifs dans les lycées entre 2026 et 2028 diffèrerait de celle prévue dans les collèges, notamment pour les formations professionnelles. En effet, les effectifs de ces dernières progresseraient en 2026 de 5 800 élèves avant de se stabiliser en 2027 et de diminuer en 2028 (- 4 100 élèves en 2028). Des baisses minimes auraient lieu pour les formations générales et technologiques en 2026 et 2027 (respectivement - 4 700 et - 2 300 élèves) avant une baisse plus forte en 2028 (- 13 300 élèves), correspondant à la sortie du lycée de la nombreuse génération 2010 qui compte 833 000 naissances, remplacée par la génération 2013 qui en compte 812 000.

À partir de 2029 et jusqu'en 2033 l'élémentaire porte la plus forte baisse

À partir de la rentrée 2029, la baisse des effectifs préélémentaires commencerait à ralentir. Après la forte baisse de 80 000 élèves en 2028 (- 3,8 %), les pertes se limiteraient à 34 600 en 2029 (- 1,7 %) et 18 500 en 2030 (- 0,9 %). Elle se poursuivrait ensuite à un rythme nettement plus modéré, avec des pertes de 4 000 élèves en 2031, 3 200 en 2032 et 2 300 en 2033.

L'atténuation de la baisse dans le préélémentaire s'explique par l'arrivée à l'école des enfants nés à partir de 2026, issus de générations dont les effectifs cesseraient de diminuer, puis augmenteraient progressivement à partir de 2030. Cela correspond, d'après le scénario intermédiaire, à l'hypothèse de stabilisation du taux de fécondité et à l'arrivée des générations plus nombreuses de femmes aux âges où le taux de fécondité est plus élevé.

En revanche, la baisse des naissances observée entre 2023 et 2025 se répercuterait sur les effectifs de l'enseignement élémentaire, entraînant une forte diminution des élèves à partir de la rentrée 2029. Les effectifs reculeraient ainsi de 79 300 élèves (- 2,1 %) entre 2028 et 2029 puis la baisse resterait élevée, avec 92 200 élèves de moins en 2030 (- 2,5 %) et 90 300 en 2031 (- 2,6 %). En 2032, la baisse s'accentuerait encore à 97 100 (- 2,8 %) principalement en raison de la sortie de la génération 2021, particulièrement nombreuse. Elle resterait élevée en 2033, avec 83 300 élèves en moins (- 2,5 %). Au cours de la période 2029-2033, l'élémentaire perdrait ainsi 442 200 élèves, représentant l'essentiel de la baisse des effectifs du premier degré durant ces années.

Entre la rentrée 2029 et la rentrée 2033, il y aurait un recul des effectifs du premier degré de 509 100 élèves, le préélémentaire ne contribuant plus qu'à 62 700 élèves (12 %), tandis que

l'élémentaire concentrerait l'essentiel de la diminution avec 442 200 élèves (87 %), illustrant le déplacement du recul des effectifs vers l'enseignement élémentaire.

Dans le second degré, entre 2029 et 2033, la baisse resterait à un rythme important (compris entre - 1,6 % en 2031 et - 1,3 % en 2033). Les établissements perdraient chaque année entre 83 700 élèves (pour l'année 2031) et 67 900 élèves (pour l'année 2033). En cumulé au cours de cette période de quatre rentrées scolaires, la baisse des effectifs du second degré serait de 299 600 élèves. Toutes les formations perdraient des élèves, à un rythme toutefois différent.

Dans les collèges, la baisse, bien qu'importante chaque année, aurait tendance à ralentir avec - 64 200 élèves en 2029, puis de l'ordre de - 50 000 élèves en 2030 et 2031 et enfin - 30 000 élèves en 2032 et 2033. Ces baisses sont toujours liées à la démographie, les générations entrant au collège étant toujours moins importantes que les générations sortantes (avec par exemple 759 000 naissances pour la génération 2018 qui entrera au collège en 2029 et 819 000 naissances pour la génération 2014 qui le quittera).

En revanche, dans les lycées, la baisse des effectifs serait plus forte en fin de période qu'en début. Ces mouvements correspondent à la propagation de baisses qui étaient de plus en plus marquées précédemment au collège (de 2025 à 2028).

Ainsi, les effectifs des formations professionnelles diminueraient de 4 200 élèves en 2029, puis de 7 800 élèves en 2030 avant des baisses de l'ordre de 10 000 élèves chaque année de 2031 à 2033. Pour les formations générales et technologiques, il y aurait une diminution des effectifs de 10 800 élèves en 2029, puis de 20 800 en 2030, de 24 700 en 2031, de 30 900 en 2032 et de 26 400 en 2033.

En 2034 et pour la fin de période, le collège devient le principal porteur de la baisse des effectifs scolaires

En fin de période, à horizon de la rentrée 2035, la baisse des effectifs du premier degré ralentirait nettement. Les pertes annuelles passeraient de -36 200 élèves entre 2033 et 2034 à -14 300 élèves entre 2034 et 2035, soit une diminution limitée à 0,3 % pour la dernière année.

Dans le préélémentaire, les effectifs repartiraient légèrement à la hausse en 2034 (+ 2 300 élèves) et en 2035 (+ 6 700 élèves), en lien avec l'arrivée des générations nées à partir de 2030, dont les effectifs seraient progressivement plus élevés que ceux des générations précédentes. Dans l'élémentaire, le recul des effectifs se poursuit après 2033, mais à un rythme nettement ralenti.

Alors que le premier degré entrerait progressivement dans une phase de stabilisation de ses effectifs à partir de 2033, le second degré connaîtrait une accentuation de cette baisse à partir de 2034.

En 2034 et 2035, les baisses d'effectifs prévues dans le second degré seraient encore plus importantes, de l'ordre de 100 000 élèves : - 98 700, soit - 1,9 % en 2034 et - 101 700, soit - 2,0 % en 2035. Ainsi, dès 2034, les effectifs du second degré passeraient sous la barre des 5 millions d'élèves, pour s'établir, en 2035, à 4 875 900 élèves (soit 743 800 élèves de moins que le constat 2025).

Alors que le rythme de la baisse des effectifs dans les collèges aurait tendance à diminuer de 2029 à 2033, il repartirait fortement à la hausse en 2034 et 2035 avec respectivement - 72 000 et - 73 500 élèves. Ces fortes baisses sont liées à la démographie. En effet, en 2034, la génération 2023 (678 000 naissances) entrera au collège alors que la génération 2019 (753 000 naissances) le quittera.

Les variations d'effectifs au lycée étant la suite des variations observées auparavant au collège, la diminution des effectifs serait moins marquée qu'en fin de période précédente puisqu'elle serait de l'ordre de 7 400 à 8 000 élèves en 2034 et 2035 pour les formations professionnelles (alors qu'elle atteindrait - 11 400 en 2032) et de l'ordre de 19 300 à 20 200 élèves pour les formations générales et technologiques (à comparer aux - 30 900 élèves en 2032).

2.3 Évolution pour la rentrée scolaire 2026

Les projections à court terme, pour la rentrée 2026, permettent d'anticiper dès la prochaine année scolaire les évolutions des effectifs dans le premier et le second degré. Ce focus illustre l'effet immédiat des dynamiques démographiques et des comportements scolaires retenus et présente de manière plus détaillée le niveau de granularité auquel l'exercice de projection a été conduit.

Au total, la baisse des effectifs scolaires en 2026 serait principalement portée par le premier degré, où l'élémentaire resterait le principal contributeur malgré une contribution en recul par rapport à 2025, tandis que celle du préélémentaire augmenterait. Dans le second degré, la diminution des effectifs serait surtout liée aux collèges, les formations générales et technologiques y contribuant légèrement, contrairement à 2025.

2.3.1 Premier degré

À la rentrée scolaire 2026, les effectifs dans le premier degré s'établiraient à 6 024 100 élèves, après 6 149 400 à la rentrée 2025, soit une diminution de 125 400 élèves correspondant à une baisse de 2,0 %. Cette baisse serait plus marquée que celle observée entre les rentrées 2024 et 2025 (- 1,7 %) et s'inscrirait dans la continuité de la baisse entamée depuis 2015. La baisse attendue à la rentrée 2026 prolongerait ainsi une tendance structurelle observée sur l'ensemble de la dernière décennie traduisant le remplacement progressif de générations nombreuses par des générations de taille de plus en plus réduite.

La diminution des effectifs du premier degré concernerait à la fois l'enseignement préélémentaire et l'enseignement élémentaire, avec toutefois des dynamiques distinctes selon les niveaux.

Dans le préélémentaire : une baisse marquée, concentrée sur les classes de petite et de moyenne section

À la rentrée 2026, les effectifs du préélémentaire s'établiraient à 2 171 400 élèves, en recul de 57 300 élèves par rapport à la rentrée 2025, soit une baisse de 2,6 % (Tableau 2). Cette diminution serait essentiellement imputable aux enfants âgés de 3 et 4 ans, correspondant aux classes de petite et de moyenne section. Les effectifs des enfants de 3 ans reculeraient fortement (- 46 500 élèves, soit - 6,6 %), traduisant l'entrée à l'école des enfants nés en 2023, génération nettement moins nombreuse que celle née en 2022. De même, les effectifs des enfants de 4 ans diminueraient de 15 800 élèves (- 2,2 %), en lien avec le recul des naissances observé entre 2021 et 2022.

TABLEAU 2 • Projection des effectifs d'élèves du premier degré pour la rentrée scolaire 2026 selon le scénario intermédiaire

	Constat 2025	Projection 2026	Évolution projetée entre les rentrées 2025 et 2026	
			Effectifs	En %
2 ans	57 134	55 700	-1 434	-2,5
3 ans	700 480	653 980	-46 500	-6,6
4 ans	729 284	713 505	-15 779	-2,2
5 ans et plus	741 805	748 233	6 428	0,9
Préélémentaire	**2 228 703**	**2 171 418**	**-57 285**	**-2,6**
CP	763 834	745 958	-17 876	-2,3
CE1	759 233	754 052	-5 181	-0,7
CE2	768 485	756 656	-11 829	-1,5
CM1	776 035	759 991	-16 044	-2,1
CM2	794 502	776 940	-17 562	-2,2
Élémentaire	**3 862 089**	**3 793 597**	**-68 492**	**-1,8**
dont ULIS	57 052	57 359	307	0,5
dont UEEA	1 603	1 699	96	6,0
Total premier degré	**6 149 447**	**6 024 072**	**-125 375**	**-2,0**

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, à la rentrée 2026, il y aurait 6 024 100 élèves scolarisés dans le premier degré, soit une baisse de 125 400 élèves (- 2,0 %) par rapport à la rentrée 2025.
Sources : DEPP, constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

À l'inverse, les effectifs des enfants de 5 ans et plus progresseraient légèrement (+ 6 400 élèves, soit + 0,9 %). Cette hausse s'expliquerait par l'arrivée en grande section de la génération née en 2021, plus nombreuse que celle née en 2020. Les naissances ont en effet progressé entre 2020 (735 000) et 2021 (742 000), traduisant un rebond conjoncturel à la sortie de la crise sanitaire, qui se répercutera mécaniquement sur les effectifs des élèves de 5 ans.

Au total, la baisse du préélémentaire à la rentrée 2026 serait très largement concentrée sur la petite section, qui contribuerait à elle seule à 80 % de la diminution globale des effectifs à ce niveau.

Dans l'élémentaire : une baisse toujours importante mais moins marquée qu'en 2025

À la rentrée 2026, les effectifs de l'enseignement élémentaire s'élèveraient à 3 793 600 élèves, soit 68 500 élèves de moins qu'à la rentrée 2025 (- 1,8 %). La baisse y serait légèrement moins prononcée qu'entre 2024 et 2025, contrairement au préélémentaire où elle s'accentue. L'élémentaire continuerait toutefois de contribuer davantage à la diminution totale des effectifs du premier degré, avec 54,6 % à la baisse totale des effectifs.

La diminution concernerait l'ensemble des niveaux, mais serait particulièrement marquée dans les classes de CP, CM1 et CM2, qui concentreraient 75 % de la baisse observée en élémentaire. Les effectifs reculeraient ainsi de 17 900 élèves en CP (- 2,3 %), de 16 000 élèves en CM1 (- 2,1 %) et de 17 600 élèves en CM2 (- 2,2 %).

Ces évolutions reflètent un remplacement déficitaire des générations : la génération née en 2020, qui entrera en CP à la rentrée 2026, compte 735 000 naissances, soit 18 000 de moins que la génération née en 2019. Dans le même temps, la génération née en 2015, qui quittera le CM2 en 2026, compte 799 000 naissances, soit 64 000 de plus que celle entrant en CP. Ce contraste entre une entrée de CP plus faible et une sortie de CM2 encore importante explique le recul net des effectifs élémentaires, concentré aux entrées et sorties de l'école primaire.

Dans les niveaux intermédiaires, la baisse des effectifs serait plus limitée : le nombre d'élèves en CE1 diminuerait de 5 200 et celui du CE2 de 11 800 élèves, reflétant directement l'évolution des générations. En effet, la génération née en 2019, entrant en CE1 en 2026, compte 753 000 naissances, soit 6 000 de moins que celle née en 2018, qui était scolarisée à ce niveau l'année précédente. La génération entrant en CE2, née en 2018, compte 759 000 naissances, soit 11 000 de moins que celle née en 2017. Pour le CM1, la génération de 2017 (770 000 naissances) succède à celle de 2016 (784 000), traduisant une baisse plus forte que pour le CE1 et le CE2 mais moins marquée qu'en CP et CM2.

La variation des effectifs élémentaires reflète directement les baisses observées des naissances : plus le différentiel entre générations successives est important, plus la baisse des effectifs est prononcée.

À la rentrée 2026, les effectifs scolarisés en ULIS progresseraient de 300 élèves (+ 0,5 %), tandis que les UEEA enregistreraient une hausse de 100 élèves. Ces évolutions, dans un contexte de baisse générale des effectifs, traduiraient la poursuite des politiques publiques visant à renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (Annexe 4).

2.3.2 Second degré

Dans les établissements publics et privés sous contrat du second degré, les effectifs diminueraient entre 2025 et 2026. Cette baisse des effectifs est principalement liée à la démographie. À la rentrée 2026, les effectifs du second degré seraient de 5 583 500 élèves, soit 36 200 élèves de moins que le niveau constaté en 2025. Ainsi, la tendance à la baisse débutée entre 2023 et 2024 se prolongerait et s'amplifierait par rapport à l'évolution entre 2024 et 2025 (- 14 800 élèves).

Au collège : une accentuation de la baisse

Au collège, les effectifs diminueraient de 37 400 élèves à la rentrée 2026 (Tableau 3). La démographie explique l'essentiel des variations. En effet, la baisse des effectifs en 2026 dans les collèges serait liée principalement à la sortie de troisième de la génération 2011 (823 000 naissances) et à l'entrée en

sixième de la génération 2015 légèrement moins nombreuse (799 000 naissances). Cet écart est encore plus important qu'il ne paraît car l'effectif 2011 est établi hors Mayotte alors que l'effectif 2015 englobe Mayotte.

Au collège, la baisse des effectifs en 2026 concernerait toutes les formations de la sixième à la troisième, mais l'ampleur serait différente. Ce sont les quatrième (- 11 100 élèves attendus) et surtout les sixième (- 20 800 élèves) qui porteraient l'essentiel de la baisse. En revanche, la diminution serait minime en cinquième et troisième. La forte baisse attendue en sixième est liée à l'entrée dans cette classe de la génération 2015 nettement moins nombreuse (20 000 naissances de moins) que la précédente.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) verraient leurs effectifs se stabiliser en 2026 (- 0,5 %), tandis que les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) continueraient d'augmenter (+ 2,2 %) mais à un rythme moindre que les années précédentes, sous l'effet de la démographie.

TABLEAU 3 • Projection des effectifs d'élèves du second degré pour la rentrée 2026 selon le scénario intermédiaire, par niveau de formation

Formations	Constat 2025	Projection 2026	Évolution projetée entre les rentrées 2025 et 2026	
			Effectifs	%
Sixième	802 075	781 254	- 20 821	- 2,6
Cinquième	800 185	796 507	- 3 678	- 0,5
Quatrième	804 181	793 105	- 11 076	- 1,4
Troisième	814 333	811 764	- 2 569	- 0,3
Sixième à troisième	**3 220 774**	**3 182 630**	**- 38 144**	**- 1,2**
ULIS en formations en collège	54 739	55 922	1 183	2,2
Formations en collège hors Segpa	**3 275 513**	**3 238 552**	**- 36 961**	**- 1,1**
Segpa	83 781	83 388	- 393	- 0,5
Collèges	**3 359 294**	**3 321 940**	**- 37 354**	**- 1,1**
1re année CAP 2 ans	59 001	58 859	- 142	- 0,2
2de année CAP 2 ans	48 885	49 680	795	1,6
Seconde pro (1BPRO3)	184 658	183 896	- 762	- 0,4
Première pro (2BPRO3)	183 110	184 718	1 608	0,9
Terminale pro (3BPRO3)	166 445	170 199	3 754	2,3
Autres formations professionnelles de niveaux 3 et 4 et brevet professionnel	10 917	11 140	223	2,0
ULIS en formations professionnelles	8 312	8 678	366	4,4
Formations professionnelles en lycée	**661 328**	**667 170**	**5 842**	**0,9**
Seconde GT (1)	559 638	553 166	- 6 472	- 1,2
Première générale	379 118	382 754	3 636	1,0
Première technologique	142 680	144 027	1 347	0,9
Premières GT	**521 798**	**526 781**	**4 983**	**1,0**
Terminale générale	374 560	372 149	- 2 411	- 0,6
Terminale technologique	142 847	142 064	- 783	- 0,5
Terminales générales/technologiques	**517 407**	**514 213**	**- 3 194**	**- 0,6**
ULIS en formations GT	217	219	2	0,9
Formations GT en lycée	**1 599 060**	**1 594 379**	**- 4 681**	**- 0,3**
Total second degré	**5 619 682**	**5 583 489**	**- 36 193**	**- 0,6**

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Note : la seconde GT intègre les effectifs des classes préparatoires à la classe de seconde. À la rentrée 2025, 1 023 élèves sont scolarisés dans ces dernières.
Lecture : pour l'ensemble des effectifs du second degré, il y aurait 5 583 500 élèves en 2026, soit une baisse de 36 200 élèves (- 0,6 %) par rapport au constat 2025.
Sources : DEPP, système d'information Scolarité et constat de rentrée 2025, projections calculs DEPP dès 2026.

Les effectifs des formations générales et technologiques en légère baisse en 2026

Les effectifs d'élèves des formations générales et technologiques diminueraient légèrement en 2026. Après la très légère hausse constatée en 2025, la tendance à la baisse débutée en 2022 reprendrait.

Ces variations s'expliquent en partie par la démographie. Mais la variation d'effectifs des lycées n'est pas uniquement tributaire de la taille des générations. En effet, à l'issue de la classe de troisième, les

élèves effectuent des choix d'orientation entre la voie générale et technologique d'une part et la voie professionnelle d'autre part. Par ailleurs, le niveau du taux de réussite au baccalauréat est une autre variable essentielle pour prévoir les effectifs des lycées car de ce dernier dépend le nombre de redoublants en terminale à la rentrée suivante (Encadré 2).

Le taux de passage entre la troisième et la seconde générale et technologique, qui baissait depuis 2021, est reparti à la hausse à la rentrée 2025 (+ 0,5 point). Cependant, cette légère augmentation qui s'est effectuée au détriment de l'entrée dans la voie professionnelle pourrait n'être que conjoncturelle. En effet, la limite des capacités d'accueil de la voie professionnelle semble avoir été atteinte en raison de l'arrivée en seconde de la génération 2010 particulièrement nombreuse. La génération 2011 qui entrera au lycée en 2026 est de dimension plus faible que la précédente, ce qui pourrait conduire mécaniquement à une augmentation du taux d'entrée dans la voie professionnelle, au détriment de la voie générale et technologique.

En 2026, les effectifs diminueraient de 3 200 élèves en terminale générale et technologique. Compte tenu de la démographie, la baisse serait plus forte en seconde (- 6 500 élèves).

A contrario, en première, la démographie entraînerait une hausse des effectifs de l'ordre de 5 000 élèves à la rentrée 2026.

Les effectifs de la voie professionnelle augmenteraient en 2026

Après avoir augmenté sensiblement en 2025 (+ 11 600 élèves), les effectifs des formations professionnelles augmenteraient à nouveau à la rentrée 2026, à un rythme toutefois plus faible. Ainsi, 5 800 élèves supplémentaires seraient scolarisés dans cette voie à la rentrée 2026.

Comme pour le lycée général et technologique, la démographie n'est pas la seule dimension à prendre en compte pour expliquer les variations d'effectifs des formations professionnelles. La proportion d'élèves de troisième rejoignant ces formations, les capacités d'accueil, la réussite au baccalauréat professionnel et au CAP et le nombre de sorties en cours de formation participent également de ces variations. Bien qu'elles baissent depuis plusieurs années, ces sorties restent trois fois plus fréquentes en seconde professionnelle qu'en seconde générale et technologique. En 2026, les sorties en cours de formation pourraient de nouveau diminuer, à un rythme toutefois moindre que celui observé en 2025.

La démographie moins nombreuse à l'entrée (arrivée de la génération 2011 qui compte 10 000 naissances de moins que la précédente) entraînerait une diminution des effectifs en première année de CAP et de seconde professionnelle. Mais la baisse serait limitée du fait du maintien des capacités d'accueil dans ces classes et de l'attractivité de ces classes observées ces dernières années. Ainsi, les effectifs seraient stables en première année de CAP et en très légère baisse (- 800 élèves) en seconde professionnelle.

La hausse globale concernerait alors les classes de première (+ 1 600 élèves en 2026) et surtout les classes de terminale professionnelle (3 800 élèves supplémentaires) sous l'effet de l'augmentation des effectifs en 2024 à l'entrée de la voie professionnelle. De même, une faible augmentation des effectifs (+ 800 élèves) aurait lieu en seconde année de CAP.

2.3.3 Répartition entre secteurs

Entre la rentrée 2025 et la rentrée 2026, les effectifs du premier degré diminueraient de manière très proche dans le secteur public et dans le secteur privé sous contrat, la part du public restant stable à 86,4 %.

Dans le secteur public, la baisse atteindrait 108 900 élèves (- 2,0 %), dont 49 900 en préélémentaire et 59 300 en élémentaire (Tableau 4). Dans le privé sous contrat, la diminution serait de 16 500 élèves (- 2,0 %), principalement répartie entre 7 300 en préélémentaire et 9 200 en élémentaire. Dans les deux secteurs, la contribution de l'enseignement élémentaire serait légèrement majoritaire dans la baisse : 54,5 % pour le public et 55,6 % pour le privé sous contrat.

Dans le second degré, la baisse des effectifs en 2026 concernerait le secteur public et privé sous contrat dans des proportions équivalentes (- 0,7 % pour le public, - 0,6 % pour le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, ce sont les collèges qui porteraient l'essentiel de la baisse alors que les formations professionnelles verraient leurs effectifs progresser dans les deux secteurs. Pour les collèges, la baisse serait légèrement plus marquée dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (- 1,2 % contre - 0,9 %), conséquence des évolutions de ces dernières années. En effet, entre 2022 et 2025, le taux de passage des élèves du CM2 du secteur public vers la sixième du secteur public a diminué d'un point alors qu'à l'intérieur du secteur privé sous contrat, le taux de passage du CM2 à la sixième progressait de 0,2 point. De plus, les flux CM2-sixième entre les secteurs ont été relativement plus nombreux au cours de cette période du public vers le privé sous contrat que du privé sous contrat vers le public. Cependant, l'essentiel de ces variations entre les secteurs a eu lieu entre 2023 et 2024 avant de se stabiliser en 2025 (notamment pour le taux CM2-6e du privé vers le public avec - 0,5 point en 2024 contre - 0,1 point en 2025).

En revanche, pour les formations professionnelles, la hausse des effectifs attendue en 2026 serait plus importante dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (+ 1,0 % contre + 0,4 %), conséquence là aussi des évolutions observées ces dernières années.

Pour les formations générales et technologiques, les effectifs baisseraient en 2026 dans des proportions relativement similaires dans les deux secteurs (- 0,3 % pour le public, - 0,2 % pour le privé sous contrat).

TABLEAU 4 • Variation des effectifs entre 2025 et 2026 selon le secteur et le niveau

	Secteur	Formations	Constat 2025	Projection 2026	Évolution projetée entre les rentrées 2025 et 2026	
			Effectifs	Effectifs	Effectifs	En %
Premier degré	Public	Préélémentaire	1 943 611	1 893 672	-49 939	-2,6
		Élémentaire	3 316 991	3 257 688	-59 303	-1,8
		ULIS	53 422	53 709	287	0,5
		UEEA	1 603	1 699	96	6
		Total	**5 315 627**	**5 206 768**	**-108 859**	**-2,0**
	Privé sous contrat	Préélémentaire	285 092	277 745	-7 347	-2,6
		Élémentaire	545 098	535 909	-9 189	-1,7
		ULIS	3 630	3 650	20	0,6
		UEEA	0	0	0	0
		Total	**833 820**	**817 304**	**-16 516**	**-2,0**
	Part du secteur public (en %)		**86,4**	**86,4**		
Second degré	Public	Collèges	2 636 789	2 606 080	-30 709	-1,2
		Formations pro en lycée	539 700	545 115	5 415	1,0
		Formations GT en lycée	1 254 794	1 250 795	-3 999	-0,3
		Total	**4 431 283**	**4 401 990**	**-29 293**	**-0,7**
	Privé sous contrat	Collèges	722 505	715 860	- 6 645	-0,9
		Formations pro en lycée	121 628	122 055	427	0,4
		Formations GT en lycée	344 266	343 584	-682	-0,2
		Total	**1 188 399**	**1 181 499**	**-6 900**	**-0,6**
	Part du secteur public (en %)		**78,9**	**78,8**		

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, entre 2025 et 2026, les effectifs du secteur public dans le premier degré baisseraient de 108 900 élèves. Dans le même temps, ils baisseraient de 29 300 dans le second degré. La part du secteur public serait de 86,4 % en 2026 pour le premier degré et de 78,8 % pour le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimation de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Ces évolutions reflètent essentiellement le recul des générations, les trajectoires scolaires et les flux entre secteurs (public/privé) étant supposés constants par rapport au constat 2025.

↘ 3. Projections départementales et académiques d'effectifs d'élèves

Les évolutions présentées à l'échelle nationale recouvrent des situations contrastées selon les territoires. Les projections réalisées au niveau départemental et regroupées par académie basées sur le scénario intermédiaire, permettent ainsi d'apprécier les différences d'évolution des effectifs. Ces différences s'expliquent principalement par les dynamiques démographiques propres à chaque territoire, les comportements scolaires étant considérés constants.

Compte tenu de l'hypothèse de stabilité des comportements de scolarisation entre secteurs retenue pour les projections, les variations d'effectifs dans les secteurs public et privé sous contrat sont proportionnelles à leur poids respectif dans les effectifs constatés à la rentrée 2025 dans chaque territoire. Dans cette perspective, l'analyse présentée ici se concentre sur l'évolution des effectifs totaux (public et privé sous contrat confondus), afin de mettre en évidence l'effet des dynamiques démographiques sur les effectifs scolaires. Les résultats détaillés par secteur d'enseignement sont disponibles dans les fichiers Excel complémentaires (Encadré 1).

3.1 Variation des effectifs attendue entre 2025 et 2035 par territoire

3.1.1 Premier degré

À horizon 2035, d'après le scénario intermédiaire, la diminution des effectifs du premier degré par rapport à 2025 serait généralisée à l'ensemble des académies et départements. L'ampleur de la baisse serait néanmoins contrastée selon les académies, et selon les départements parfois au sein même d'une académie (Figures 4 et 5). Par ailleurs, la dynamique de baisse des effectifs scolaires dans le premier degré serait plus marquée entre 2025 et 2035 qu'elle ne l'a été entre 2015 et 2025, et ce dans toutes les académies et tous les départements (Figures 6 et 7).

Plus d'un élève sur cinq en moins à horizon 2035 pour quatre académies et quatorze départements

Au cours des dix prochaines années, les effectifs reculeraient de 20 % dans quatre académies. L'académie de Paris perdrait 29,3 % de ses effectifs, soit la diminution la plus forte. À l'échelle départementale, Paris présenterait la baisse la plus marquée au cours de la période. Des baisses supérieures à 20 % seraient également observées en Martinique (- 23 %) et dans plusieurs académies du nord et de l'est de la France. L'académie de Nancy-Metz perdrait 22,1 % de ses effectifs (- 41 570 élèves), sous l'effet de reculs particulièrement marqués dans la Meuse (- 27,4 %), la Meurthe-et-Moselle (- 24,5 %) et les Vosges (- 22,7 %). L'académie de Lille connaîtrait également une baisse importante (- 20,7 %, soit - 79 690 élèves), affectant de manière comparable le Nord (- 20,9 %) et le Pas-de-Calais (- 20,3 %).

FIGURE 4 • Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du premier degré, par académie

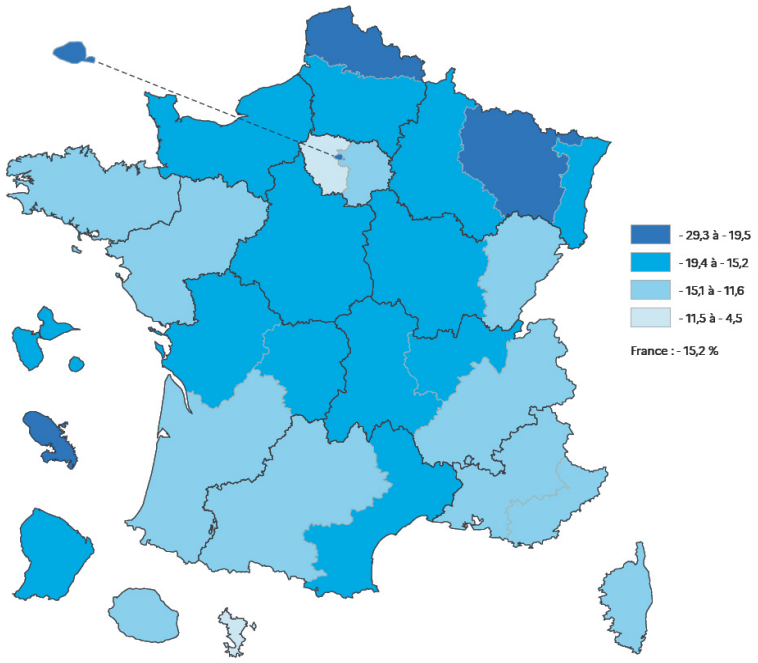

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, en 2035, la diminution des effectifs de l'académie Paris serait comprise entre et - 29,3 et- 19,5 % par rapport à 2025 dans le premier degré.
Sources : Constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP en 2026.

FIGURE 5 • Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du premier degré, par département

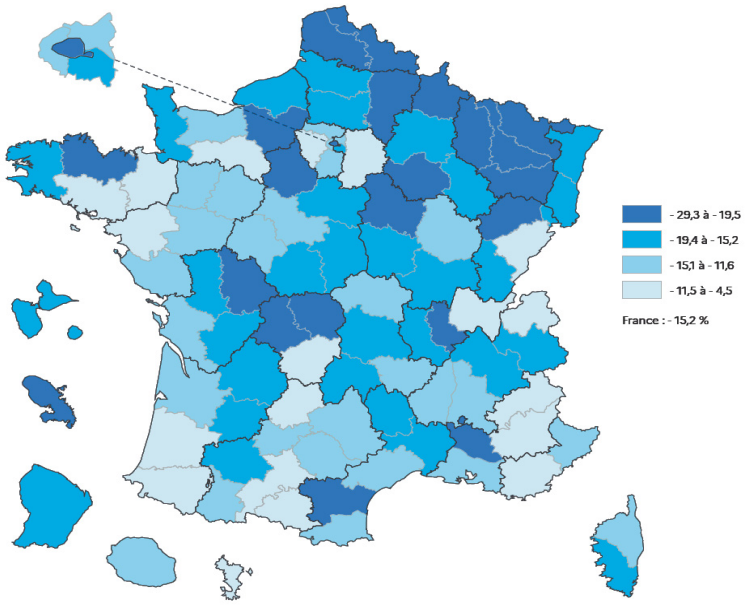

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, en 2035, la diminution des effectifs du département de Paris serait comprise entre - - 29,3 et - 19,5 % par rapport à 2025 dans le premier degré.
Sources : Constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP en 2026.

FIGURE 6 • Évolution décennale 2015-2025 des effectifs d'élèves du premier degré, par académie

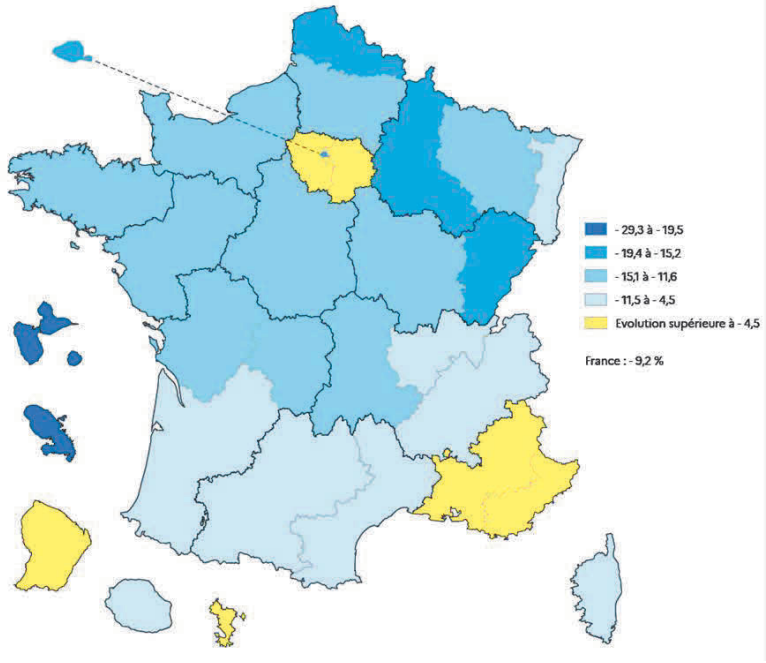

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : entre 2015 et 2025, dans le premier degré, la diminution des effectifs de l'académie de Paris est comprise entre - 19,4 et - 15,2 %.
Sources : Constats de rentrée 2015-2025.

FIGURE 7 • Évolution décennale 2015-2025 des effectifs d'élèves du premier degré, par département

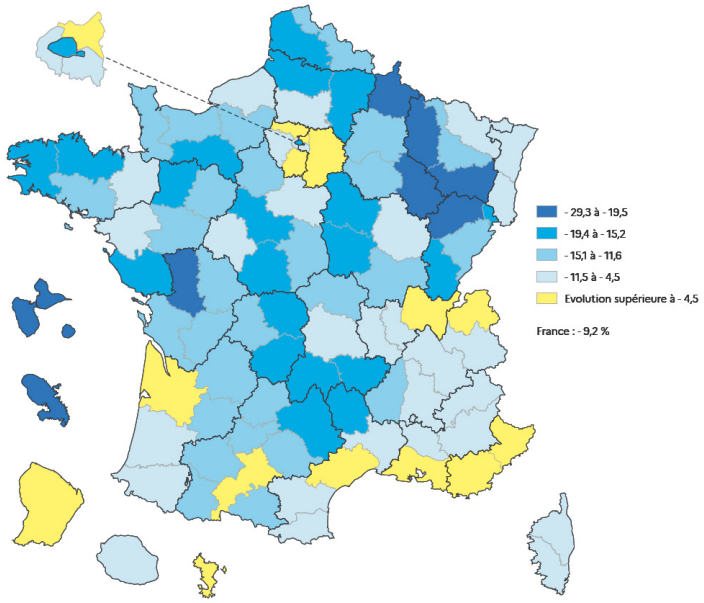

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : entre 2015 et 2025, dans le premier degré, la diminution des effectifs de l'académie de Paris est comprise entre - 19,4 et - 15,5 %.
Sources : Constats de rentrée 2015-2025.

Moins d'un élève sur sept en moins à horizon 2035 pour treize académies

Les effectifs baisseraient moins dans les académies de Besançon (- 14,4 %), Aix-Marseille (- 14,3 %), La Réunion (- 13,7 %), Grenoble (- 13,0 %) et Rennes (- 13,0 %). La baisse serait encore plus limitée notamment à Nantes (- 11,6 %), Nice (- 11,6 %) et Toulouse (- 12,5 %). Ces évolutions s'inscriraient dans des contextes départementaux où les pertes seraient plus contenues, par exemple en Loire-Atlantique (- 8,9 %), dans les Alpes-Maritimes (- 12,0 %) ou en Haute-Garonne (- 11,5 %).

Des situations variées au sein même de certaines académies

Les quatorze départements qui connaîtraient des baisses supérieures à 20 % se répartiraient dans neuf académies. Au cours de la prochaine décennie, certaines académies auraient des évolutions différentes entre départements : dans l'académie de Limoges, les effectifs de la Creuse reculeraient de 20 % tandis que ceux de la Corrèze baisseraient de 7,4 % ; dans celle de Rennes, les effectifs des Côtes-d'Armor diminueraient de 20,7 % et ceux de l'Ille-et-Vilaine de 8,2 %. Les écarts entre les évolutions départementales seraient également importants à Aix-Marseille. À l'inverse, dans certaines académies comme Nantes ou Toulouse, l'évolution des départements serait relativement homogène. Ces disparités entre départements au sein d'une même académie s'expliquent par les différences des caractéristiques démographiques : la taille des générations et la structure de la population variant d'un département à l'autre. L'évolution des naissances, qui dépend elle-même de cette structure, explique ces écarts, ce qui rend certaines baisses plus marquées dans certains départements que dans d'autres.

Des situations contrastées dans les territoires ultramarins

Les DROM présenteraient des trajectoires plus contrastées. Les effectifs en Martinique baisseraient fortement (- 23,0 %), à un niveau proche de celui des académies métropolitaines les plus touchées. La Guadeloupe (- 16,6 %) et la Guyane (- 16,5 %) connaîtraient des reculs intermédiaires tandis que les effectifs de La Réunion diminueraient à un rythme inférieur à celui de la France entière (- 13,7 %).

Mayotte a une trajectoire particulière affichant une baisse plus modérée au cours des dix prochaines années (- 4,5 %), confirmant sa dynamique démographique spécifique. La baisse constatée des effectifs sur l'ensemble de la période s'explique par la diminution des naissances enregistrée à l'état civil entre 2023 et 2025. Cette baisse a été particulièrement forte en 2024, avant de nouvelles hausses prévues dans les projections à compter de 2026[3].

3.1.2 Second degré

Deux académies d'Outre-mer, la Guyane et Mayotte, verraient leurs effectifs du second degré progresser entre 2025 et 2035. Pour les 28 autres académies, les projections montrent une diminution des effectifs, avec toutefois des niveaux contrastés selon les territoires (Figures 8 et 9).

[3] Pour Mayotte, afin de tenir compte de l'impact de Chido (décembre 2024) sur les effectifs de 2025, un scénario alternatif a été testé. Les projections ont été réalisées à partir des comportements scolaires de 2024, avant Chido. L'écart à l'horizon de projection, par rapport aux projections utilisant les taux de passage constatés en 2025, est très faible (environ 300 élèves). Même en testant cette hypothèse, les projections confirment donc une baisse des effectifs selon le scénario intermédiaire, en lien avec la répartition par âge des générations et l'évolution démographique prévue.

FIGURE 8 • Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du second degré, par académie

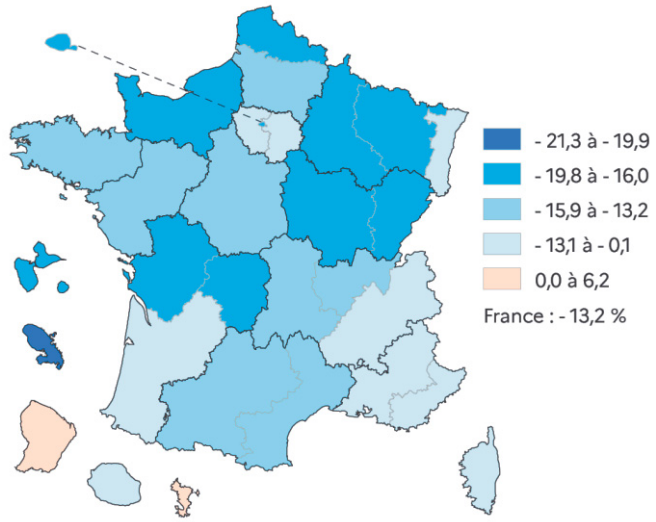

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : en 2035, la diminution des effectifs de l'académie de Paris serait comprise entre - - 19,8 et - 16,0 % par rapport à 2025 dans le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

FIGURE 9 • Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du second degré, par département

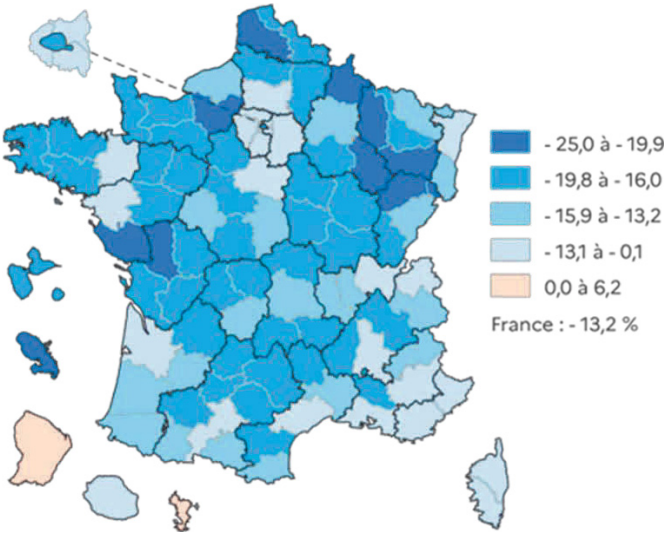

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : en 2035, la diminution des effectifs du département de Paris serait comprise entre - 19,8 et - 16,0 % par rapport à 2025 dans le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Plus d'un élève sur six en moins à horizon 2035 dans plus de la moitié des départements

Au cours des dix prochaines années, l'académie de Martinique serait la seule académie qui verrait ses effectifs du second degré diminuer de 20 % (- 21,3 %). En revanche, à l'échelle départementale, la baisse prévue en Martinique ne serait pas la plus forte mais se situerait au septième rang des académies en baisse.

Les effectifs du second degré reculeraient fortement dans dix autres académies avec des baisses supérieures à 16 %. Cinq de ces académies sont situées dans le Nord et l'Est de la France (Lille, - 19,6 %), Reims (- 18,3 %), Nancy-Metz (- 17,6 %), Dijon (- 17,1 %) et Besançon (- 17,0 %). Les académies de Paris, de la Guadeloupe et de Normandie, avec respectivement des baisses prévues de 18,4 %, 16,5 % et 16,3 %, feraient également partie de ce groupe. Deux académies de la Nouvelle Aquitaine

(Poitiers, - 19,0 % et Limoges, - 16,5%) connaîtraient également des baisses importantes. Certains départements de ces académies auraient des baisses d'effectifs cumulées en 2035 supérieures à 20 % : la Meuse (- 25 %), les Ardennes (- 23,4 %), la Haute-Marne (- 23,2 %), les Deux-Sèvres (- 22,8 %), la Haute-Saône (-21,7 %), le Pas-de-Calais (- 21,4 %), le Territoire-de-Belfort (- 21,1 %) et les Vosges (- 20,3 %). Au total, 54 départements reculeraient d'au moins 20 %.

Une baisse inférieure à la moyenne nationale pour neuf académies

Les académies de Bordeaux (- 13,1 %), Strasbourg (- 13,0 %), Grenoble (- 12,7 %), Corse (- 11,5 %), Aix-Marseille (- 10,5 %), La Réunion (- 9,5 %), Nice (- 8,3 %), Versailles (- 7,4 %) et Créteil (- 6,3 %) auraient, d'ici à 2035, une baisse d'effectifs plus limitée que celle du niveau national. Les baisses seraient relativement limitées dans tous les départements des académies de la Corse, de Créteil, de Nice et de Versailles. En revanche, elles seraient plus hétérogènes entre les départements des académies d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Grenoble et de Strasbourg. La diminution des effectifs dans le Vaucluse, en Dordogne, en Ardèche, dans l'Isère et dans le Haut-Rhin serait plus forte que la moyenne nationale. En revanche, elle serait bien plus minime dans les Bouches-du-Rhône (- 8,5 %) et surtout en Haute-Savoie (- 5,7 %).

Des écarts d'évolution parfois marqués entre départements d'une même académie

Les écarts entre départements au sein d'une même académie à horizon 2035 se retrouvent également dans des académies où la baisse des effectifs est plus prononcée. Dans l'académie de Nantes, la Vendée reculerait de 20,5 % tandis que la Loire-Atlantique diminuerait de 11,4 %. Des écarts apparaîtraient également dans d'autres académies : dans l'académie de Besançon, la Haute-Saône baisserait de 21,7 % alors que le Doubs diminuerait de 13,4 %, et dans l'académie de Grenoble, l'Isère reculerait de 16,6 % tandis que la Haute-Savoie diminuerait de 5,7 %.

À l'inverse, dans certaines académies comme Clermont-Ferrand ou Dijon, les évolutions des départements seraient relativement proches.

Deux académies d'Outre-mer avec des effectifs en hausse

Les académies de Guyane et de Mayotte seraient les seules à avoir, en 2035, dans le second degré, des effectifs plus importants que ceux constatés en 2025 (+ 5,3 % en Guyane et + 6,2 % à Mayotte).

3.2 Profil des variations des effectifs de 2025 à 2035 par territoire

3.2.1 Premier degré

Entre 2025 et 2035, les projections des effectifs mettent en évidence des trajectoires de baisse d'effectifs différentes selon les académies en lien avec les caractéristiques démographiques.
Par rapport au profil des effectifs nationaux (Figure 1) qui montre une baisse continue des effectifs puis une relative stabilisation au cours des deux dernières années de la projection, certaines académies se distinguent notamment quant à ce point d'inflexion : dans certaines académies le point d'inflexion se situe en 2032, pour d'autres en 2033, et pour certaines il n'apparaîtrait pas à horizon 2035 (Figure 10).

FIGURE 10 • Profil des variations des effectifs différenciés selon les académies entre 2025 et 2035

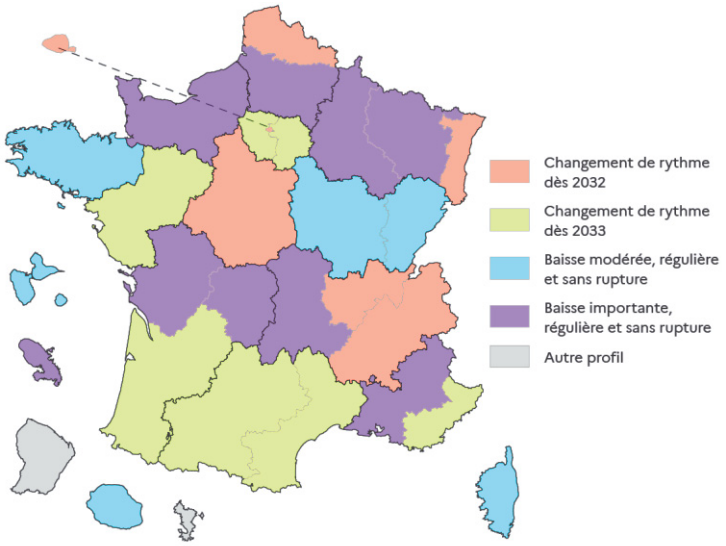

Note : la carte met en évidence cinq grands groupes d'évolution des effectifs pour chaque académie pour la période 2025-2035, selon la typologie suivante :
1°) Le premier groupe d'académies connaîtrait un changement de rythme dès 2032 avec un ralentissement de la baisse de ses effectifs à partir de 2032.
2°) Le second groupe d'académies présenterait un changement de rythme dès 2033 : les effectifs diminueraient entre 2025 et 2033, ralentiraient moins vite, se stabiliseraient ou repartiraient à la hausse en 2034 et 2035.
3°) Le troisième groupe d'académies verrait ses effectifs diminuer de façon importante, régulière et sans rupture.
4°) Le quatrième groupe d'académies observerait une diminution modérée, régulière de ses effectifs et sans rupture.
5°) Mayotte et la Guyane auraient un profil d'évolution différent avec des variations volatiles entre 2025 et 2035.
Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : l'académie de Paris connaîtrait un point d'inflexion en 2032, le rythme de la baisse importante des effectifs entre 2025 et 2032 ralentissant nettement entre 2033 et 2035.
Sources : DEPP, constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Ainsi par exemple à Paris, la variation annuelle moyenne des effectifs entre rentrées successives serait de - 3,9 % au cours de la période 2025-2032 (moyenne des évolutions annuelles 2025-2026 à 2031-2032), puis le rythme de baisse serait progressivement moindre pour atteindre - 1,9 % entre 2034 et 2035. À Lille, la variation annuelle moyenne serait de - 2,6 % pour la période 2025-2032, puis de - 1,1 % entre 2034-2035.

D'autres académies, notamment Versailles, Créteil, Nice, Nantes, Toulouse, Montpellier et Bordeaux, connaîtraient une baisse importante de 2025 à 2033, suivie d'une stabilisation ou d'une légère hausse des effectifs au cours des deux dernières années. Versailles, par exemple, connaîtrait une baisse annuelle moyenne de 1,5 % au cours de 2025-2033, puis une hausse de 0,2 % entre 2034 et 2035, indiquant un léger regain d'élèves. Ces académies auraient d'abord des réductions importantes des effectifs, puis la diminution ralentirait, voire pourrait s'inverser légèrement en fin de période.
Un troisième groupe d'académies, parmi lesquelles Clermont-Ferrand, Aix-Marseille, Amiens, Normandie, Poitiers, Nancy-Metz et Reims, connaîtraient, sur l'ensemble de la période 2025-2035, une baisse relativement régulière sans rupture marquée. À Clermont-Ferrand, par exemple, le taux annuel passerait de -2,4 % entre 2025 et 2026 à - 0,5 % entre 2034 et 2035, illustrant une baisse continue mais moins rapide au cours du temps.

Enfin, d'autres académies, comme Dijon, Rennes, Besançon, Limoges et la Corse, connaîtraient une baisse des effectifs régulière mais plus modérée que les autres académies pour 2025-2035, avec des variations homogènes d'une année sur l'autre.

3.2.2 Second degré

Entre 2025 et 2035, les projections des effectifs (Figure 10.1 web) mettent en évidence des profils pour la baisse des effectifs à dix ans qui seraient différents selon les académies. Au niveau national, il a été vu précédemment que la baisse prévue d'ici à 2035 pouvait être décomposée en trois périodes : une baisse qui s'accroît d'année en année entre 2026 et 2028, une stabilisation du rythme de la baisse annuelle des effectifs à un niveau élevé entre 2029 et 2033 puis une accentuation nette

de la baisse des effectifs en fin de période où elle atteindrait son maximum. En revanche, ce schéma baissier ne se retrouverait pas dans toutes les académies comme l'illustrent les exemples ci-dessous : L'académie de Nice gagnerait des élèves en 2026, la baisse de ses effectifs débuterait alors en 2027, baisse qui serait de plus en plus forte jusqu'en 2031. Les académies de Créteil et de Versailles auraient une progression de leurs effectifs jusqu'en 2027, avant d'entamer un cycle de décroissance de plus en plus fort à partir de 2028.
La Guyane perdrait des élèves en 2026, avant une augmentation continue de ses effectifs de 2027 à 2033, puis une stabilisation et une baisse en 2035. Quant à Mayotte, excepté en 2031 et 2035, les effectifs devraient augmenter au cours de toute la période.
La Martinique aurait des baisses de moins en moins importantes de 2026 à 2033, passant d'un rythme de - 3,5 % à - 1,3 %.
L'académie de Strasbourg devrait enregistrer des baisses de plus en plus fortes au cours de toute la période, passant de - 0,3 % en 2026 à - 2,3 % en 2035.
Le maximum de la baisse, qui serait atteint au niveau national en fin de période, pourrait être atteint plus tôt dans sept académies : dès 2026 en Martinique, en 2028 à Rennes, Limoges et la Guadeloupe, en 2029 à Nantes et en 2031 à Lille et Poitiers. Ainsi, entre 2026 et 2028, l'académie qui perdrait le plus d'élèves (en valeur relative) serait la Martinique, puis l'académie de Poitiers serait la plus concernée en 2029, rejointe en 2030 par Lille. De 2031 à 2033, la baisse la plus forte se produirait à Lille, rejointe en 2033 par Paris, qui connaîtrait de nouveau les baisses académiques les plus fortes jusqu'en 2035.

3.3 Évolution pour la rentrée scolaire 2026 par territoire

3.3.1 Premier degré

Entre 2025 et 2026, les effectifs du premier degré poursuivraient leur diminution dans la quasi-totalité des académies, mais avec des niveaux très variables selon les territoires. Certaines académies connaîtraient des reculs particulièrement marqués, tandis que d'autres enregistreraient des diminutions plus limitées, voire une légère hausse dans quelques territoires ultramarins.

Baisse supérieure ou égale à 2,5 % sur un an pour cinq académies et trente et un départements

Au cours d'une année, les effectifs reculeraient de 2,5 % ou plus dans cinq académies. L'académie de Paris enregistrerait la diminution la plus forte à la rentrée 2026, avec une baisse de 3,5 %. (Figure 11). À l'échelle départementale également, Paris présenterait la baisse la plus élevée au cours d'un an (Figure 12).

Plusieurs autres académies présenteraient aussi des reculs importants. Les effectifs de l'académie de Nancy-Metz baisseraient de 3,0 %, évolution portée par des baisses particulièrement marquées dans certains départements, notamment la Meuse (- 3,2 %) et la Meurthe-et-Moselle (- 3,1 %).

L'académie de Lille perdrait 10 880 élèves (- 2,8 %), soit la plus forte baisse en volume. Cette baisse serait homogène entre le Nord (- 2,9 %) et le Pas-de-Calais (- 2,8 %). Les baisses seraient également importantes à Lyon (- 2,6 %) et à Reims (- 2,6 %).

FIGURE 11 • Évolution 2025-2026 des effectifs d'élèves du premier degré, par académie

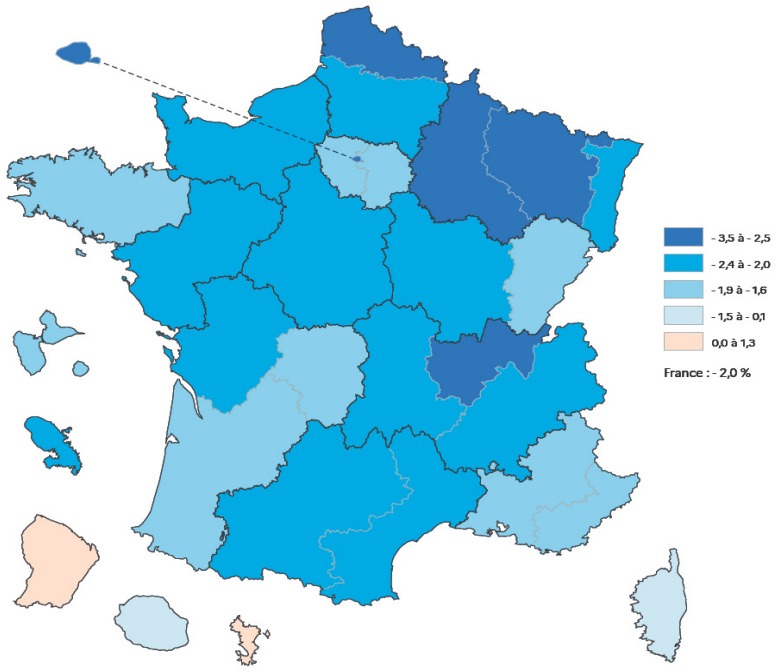

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, en 2026, la diminution des effectifs de l'académie de Paris serait comprise entre - 3,5 et - 2,5 % par rapport à 2025 dans le premier degré.
Sources : Constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP en 2026.

FIGURE 12 • Évolution 2025-2026 des effectifs d'élèves du premier degré, par département

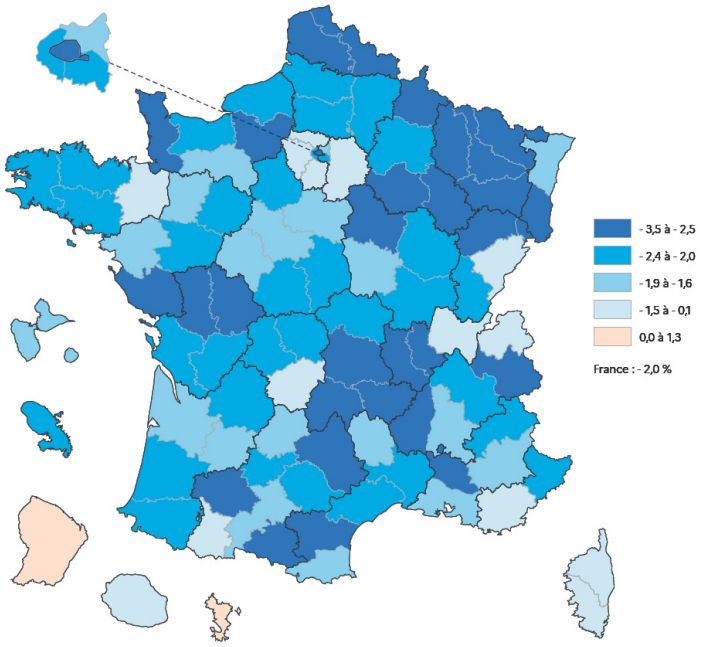

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : selon le scénario intermédiaire, en 2026, la diminution des effectifs du département de Paris serait comprise entre - 3,5 et - 2,5 % par rapport à 2025 dans le premier degré.
Sources : Constat de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP en 2026.

Baisse inférieure à 2 % pour onze académies et trente-trois départements

Dans d'autres académies, la diminution des effectifs serait plus modérée. Ce serait le cas notamment de Bordeaux (- 1,9 %), Besançon (- 1,9 %), Rennes (- 1,9 %). Là encore, certaines disparités départementales apparaîtraient. Dans l'académie de Rennes, la baisse serait par exemple plus limitée en Ille-et-Vilaine (- 1, 5 %) que dans les Côtes-d'Armor (- 2,4 %) ou le Finistère (- 2,0 %).

En Île-de-France (hors Paris), les académies de Créteil et de Versailles figureraient parmi celles où la diminution serait la moins marquée, avec - 1,6 % chacune.

Les situations resteraient toutefois contrastées à l'intérieur de ces académies : la baisse atteindrait 2,1 % dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne, tandis qu'elle serait plus limitée en Seine-et-Marne (- 1,0 %) ou dans les Yvelines (- 1,3 %).

Des évolutions départementales qui peuvent être différentes à l'intérieur des académies

Comme pour les projections à dix ans, les évolutions à un an varieraient selon les académies. Les départements dont la baisse serait supérieure ou égale à 2,5 % se répartiraient dans sept académies. Les écarts entre départements d'une même académie seraient particulièrement marqués dans certaines d'entre elles : à Aix-Marseille, les effectifs du Vaucluse reculeraient de 2,7 % tandis que ceux du Var baisseraient de 1,2 %. Des écarts importants apparaîtraient également dans les académies de Grenoble (de - 3,0 % en Ardèche à - 1,4 % en Haute-Savoie), de Lyon (de - 3,1 % dans le Rhône à - 1,3 % dans l'Ain) et de Besançon (de - 3,2 % en Haute-Saône à - 1,1 % dans le Doubs).

À l'inverse, dans certaines académies comme Nancy-Metz, Clermont-Ferrand ou Reims, les effectifs départementaux baisseraient à des niveaux proches, traduisant une évolution relativement homogène.

Une hausse dans deux académies

Enfin, deux académies ultramarines se distingueraient par une hausse des effectifs à un an : la Guyane (+ 0,9 %) et Mayotte (+ 1,3 %), confirmant une dynamique démographique différente de celle observée dans les académies de l'Hexagone.

3.3.2 Second degré

Dans le second degré, la baisse des effectifs prévue au niveau national ne concernerait pas toutes les académies (Figures 13 et 14). Quatre académies verraient leurs effectifs progresser en 2026 : Mayotte, Nice, Versailles et Créteil. En revanche, les effectifs baisseraient dans les 26 autres académies. La baisse la plus forte concernerait les académies de Nantes, Lille et surtout Rennes. L'académie de Rennes pèserait alors pour 10 % de la baisse totale alors qu'elle représente 4,8 % des effectifs. En valeur relative, les deux tiers des académies auraient en 2026 une baisse supérieure à la valeur nationale (- 0,6 %), alors que la baisse serait plus limitée dans cinq académies.

FIGURE 13 • Évolution 2025-2026 des effectifs d'élèves du second degré, par académie

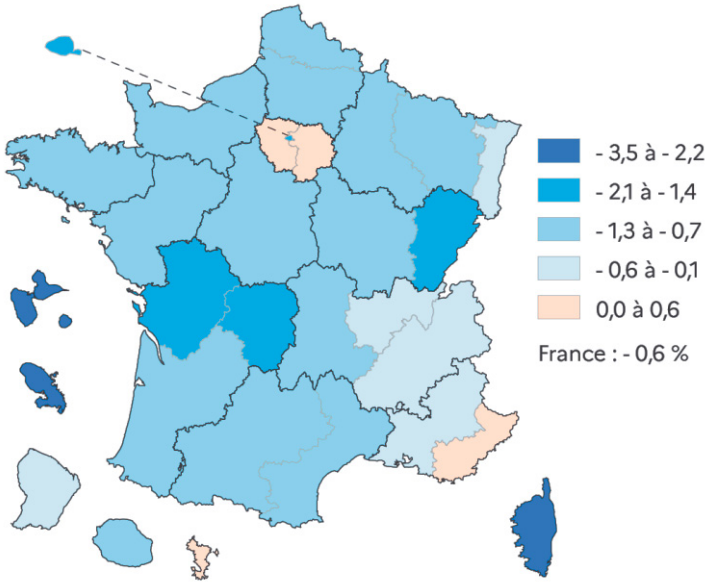

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : en 2026, la diminution des effectifs de l'académie de Paris serait comprise entre - 2,1 et - 1,4 % par rapport à 2025 dans le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; projections calculs DEPP en 2026.

FIGURE 14 • Évolution 2025-2026 des effectifs d'élèves du second degré, par département

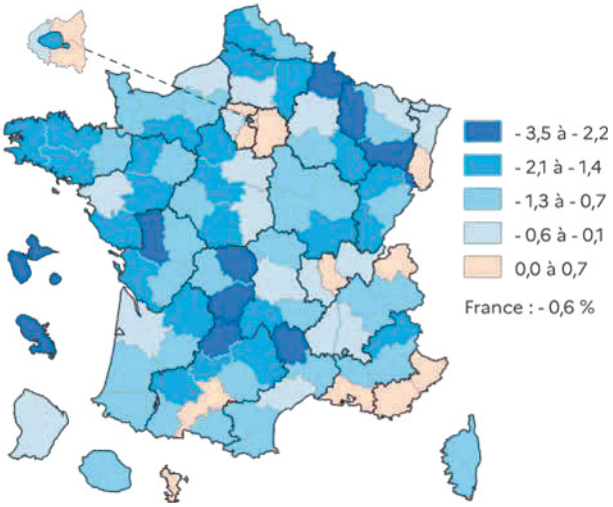

Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).
Lecture : en 2026, la diminution des effectifs du département de Paris serait comprise entre - 2,1 et - 1,4 % par rapport à 2025 dans le second degré.
Sources : DEPP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; projections calculs DEPP en 2026.

Les baisses les plus fortes dans les Antilles

Les baisses académiques les plus fortes prévues pour l'année 2026 se produiraient en Martinique (- 3,5 %, - 1 030 élèves) et en Guadeloupe (- 2,5 %, - 940 élèves). Par ailleurs, la Martinique aurait la plus forte baisse des valeurs départementales.

Quatre académies avec une baisse relativement importante

Les académies de Limoges (- 1,7 %), Paris (- 1,5 %), Poitiers (- 1,5 %) et Besançon (- 1,4 %), verraient également leurs effectifs du second degré diminuer à la rentrée 2026. Paris mis à part, puisque l'académie ne compte qu'un seul département, les trois autres académies de ce groupe présenteraient des variations d'effectifs départementaux différentes. Au sein de l'académie de Limoges, la baisse est surtout portée par les départements de la Corrèze et de la Creuse (respectivement - 2,6 % et - 2,3 %) alors qu'elle serait bien plus limitée en Haute-Vienne (- 1,0 %). Dans l'académie de Poitiers, la baisse serait forte pour le département des Deux-Sèvres (- 2,4 %) alors que la Vienne verrait ses effectifs diminuer de 0,9 %. Pour l'académie de Besançon, le département du

Territoire de Belfort aurait la plus forte baisse (- 2,2 %) alors que celui du Doubs connaîtrait une baisse nettement moindre (- 0,9 %).

Une baisse bien plus contenue pour cinq académies

Comparé à la baisse attendue au niveau national, les académies de Grenoble (- 0,6 %), Guyane (- 0,5 %), Aix-Marseille (- 0,3 %), Strasbourg (- 0,3 %) et Lyon (- 0,2 %) auraient une diminution des effectifs nettement plus limitée en 2026. Un département de ce groupe d'académies, la Haute-Savoie, verrait même ses effectifs progresser légèrement en 2026 (+ 0,3 %). Par ailleurs, les effectifs du second degré devraient se stabiliser en 2026 dans le Rhône, le Haut-Rhin et les Bouches-du-Rhône. En revanche, les Hautes-Alpes auraient une baisse d'effectifs relativement importante (- 1,4 %).

Quatre académies avec des effectifs en hausse en 2026

Les académies de Nice (0,2 %), Versailles (0,2 %), Mayotte (0,3 %) et Créteil (0,6 %) verraient leurs effectifs augmenter en 2026. Tous les départements de ce groupe d'académies seraient concernés par cette hausse, à l'exception des Hauts-de-Seine et des Yvelines dans lesquels les effectifs reculeraient respectivement de 0,4 % et 0,1 %.

↘ ANNEXES

Annexe 1 : Évolution démographique

Dans le cadre de l'exercice de projections d'élèves à horizon 2035, il est nécessaire de réaliser des projections de naissances car une part des élèves qui seront en préélémentaire et élémentaire entre 2028 et 2035 ne sont pas encore nés en 2026. Ces projections se font dans un contexte particulier. En effet, entre 2010 et 2025, la France a connu une déprise démographique marquée, caractérisée par une baisse continue et historique du nombre de naissances. En 2025, 645 000 naissances sont enregistrées en France. C'est 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances[4]. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs comme la diminution de la taille des générations en âge de procréer ou le recul de la fécondité (1,56 enfant par femme en 2025 contre 2,03 en 2010), en lien avec des changements sociétaux (allongement des études, report des projets parentaux, précarité économique)[5].

Projection des naissances

Une méthode générale en 4 étapes

Les projections de naissances mobilisées dans le cadre des projections d'élèves sont obtenues en appliquant un indice de fécondité aux femmes en âges de procréer. Les femmes en âges de procréer sont identifiées à travers des pyramides des âges. Les premières pyramides des âges mobilisées sont celles issues du recensement produites par l'Insee et datant de janvier 2026 qui sont ajustées sur la population des plus jeunes par la DEPP. Ces pyramides décrivent la population au 1er janvier de l'année considérée. Ainsi, la pyramide de 2026 correspond à la population observée au 1er janvier 2026 et inclut notamment les enfants nés au cours de l'année 2025 Afin de projeter les enfants à un horizon suffisamment lointain, un calcul est également nécessaire pour faire vieillir ces pyramides des âges issues du recensement qui ne sont disponibles de manière définitive que jusqu'en 2023.
La méthode est décrite ci-dessous schématiquement en 4 étapes principales :

- Étape 1 : redressement des pyramides des âges nationales et départementales définitives de l'Insee entre 2020 et 2023

Les pyramides des âges entre 2020 et 2023 issues des recensements sont redressées par la Depp afin de tenir compte du sous-dénombrement des enfants aux jeunes âges observé dans les recensements, selon une méthode qui a été proposée par l'Insee dans un document de travail[6].

- Étape 2 : vieillissement des pyramides des âges définitives redressées de l'année 2023 à l'échelle nationale et départementale

À partir des pyramides des âges définitives redressées (nationales et départementales) de l'année 2023 sont estimées les pyramides des âges de 2024 à 2026 à la fois au niveau national et aussi départemental et pour lesquelles on dispose de données d'état civil pour les naissances. Pour vieillir ces pyramides, des quotients de vieillissement spécifiques au territoire d'intérêt sont appliqués. Ils sont obtenus en s'appuyant sur les quatre pyramides des âges définitives redressées entre 2020 et 2023. Pour chaque âge, on calcule le rapport entre l'effectif de cet âge dans la pyramide d'une année et l'effectif de l'âge précédent dans la pyramide de l'année précédente. La moyenne de ce rapport sur quatre années consécutives (N-3 à N-6) constitue le quotient de vieillissement de cet âge. Ci-

[4] Thélot H., Bilan démographique 2025, *Insee Première* n° 2087, janvier 2026

[5] - Bac C., Legendre F. François, J., Mahieu, R. *Fécondité et âge de fin d'études en France depuis 1975 : l'évolution au fil des générations des facteurs traditionnels de fécondité,* Recherches et projections n° 79, 2005, mars p. 21-35 ;
- Bouchet-Valat, M., Toulemon, L. *Les Français.es veulent moins d'enfants,* Population et Sociétés n° 635, juillet-août 2025 ;
- Clanché, F., Le Minez, S. *Audition de la commission des affaires sociales du Sénat*, janvier 2026 (https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20260126/soci.html)

[6] Solard G., La qualité des estimations de population dans le recensement. *Insee Méthodes*, n° 136, octobre 2020.

dessous l'équation représente le calcul du quotient de vieillissement (QV) d'une population passant d'un âge *a-1* vers un âge *a* à l'aide de ratios d'effectifs de population (eff) observés sur le passé :

$$QV(a-1 \rightarrow a) = \frac{1}{3} * \left(\frac{eff(a)_{N-5}}{eff(a-1)_{N-6}} + \frac{eff(a)_{N-4}}{eff(a-1)_{N-5}} + \frac{eff(a)_{N-3}}{eff(a-1)_{N-4}} \right)$$

Par sa méthode de calcul, le quotient de vieillissement prend en compte à la fois les mouvements migratoires et les décès pouvant survenir entre deux années. Ainsi, si le quotient de vieillissement est supérieur à 1 pour une population donnée, cela signifie que celle-ci croît entre deux périodes. Cette croissance peut s'expliquer soit par un solde migratoire positif, soit par un nombre de décès inférieur à celui des années précédentes.

- Étape 3 : estimation des taux de fécondité de fécondité[7] par âge

Afin de projeter les pyramides des âges 2027 et suivantes, il est nécessaire de formuler des hypothèses d'évolution de la fécondité à appliquer sur les pyramides précédentes pour déterminer le nombre d'enfants de 0 à 1 an au bas de la pyramide. Les effectifs de femmes présents dans la pyramide d'une année donnée (population au 1er janvier) sont utilisés pour estimer les naissances survenant au cours de cette même année. Plusieurs hypothèses d'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF)[8] par âge à partir de 2026 ont été faites et sont détaillées plus bas dans cette annexe. Celles-ci déterminent la manière dont les taux de fécondité à chaque âge évoluent par la règle suivante :

$$tx_{fécondité_{age\,;\,national\,;\,t+1}} = tx_{fécondité_{age\,;\,national\,;\,t}} * \left(1 + \left(\frac{\Delta ICF_{t \rightarrow t+1}}{ICF_t}\right)\right)$$

Où $tx_{fécondité_{age\,;\,national\,;\,t+1}}$ mesure du taux de fécondité pour une femme d'âge *a* au niveau national en *t+1 ;*

$\Delta ICF_{t \rightarrow t+1}$ mesure l'évolution de l'ICF entre deux années (*t* et *t+1*) ;

$\left(\frac{\Delta ICF_{t \rightarrow t+1}}{ICF_t}\right)$ mesure l'évolution relative de l'ICF entre deux années (*t* et *t+1*) ;

Puisque les hypothèses sur la fécondité reposent sur une stabilité de l'ICF à partir de 2030, la valeur du paramètre $\left(\frac{\Delta ICF_{t \rightarrow t+1}}{ICF_t}\right)$ vaut 0 à partir de 2031.

- Étape 4 : vieillissement des pyramides des âges de 2027 à 2033 et projection des naissances

À partir de la pyramide des âges provisoire 2026 obtenue à l'étape 2, les pyramides des âges futures sont construites de façon successive pour chaque année entre 2027 et 2033. L'année 2027 constitue ainsi la première année entièrement projetée.

Pour chaque année t :

o Les taux de fécondité par âge sont déterminés à partir de l'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité définie à l'étape précédente.

o Les naissances futures sont estimées en appliquant les taux de fécondité aux effectifs de femmes entre 15 et 50 ans présentes dans les pyramides des âges de l'année t.

$$naissances_t = \sum_{a=15}^{50} eff_{a,t} * \frac{taux_{fécondité_{a,t}}}{10\,000}$$

Où $naissances_t$ désigne le nombre de naissances projetées en *t ;*

$eff_{a,t}$ désigne les effectifs de femmes en âge de procréer d'âge *a* (variant de 15 à 50 ans) durant l'année *t ;*

[7] Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

[8] L'indicateur conjoncturel de fécondité ou ICF mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

$taux_{fécondité_{a,t}}$ désigne le taux de fécondité pour une femme d'âge *a* durant l'année *t*.

- De ces naissances est déduit l'effectif de la classe d'âge 0 an de l'année t+1.
- Les effectifs âgés de 1 an ou plus dans la pyramide de l'année t+1 sont obtenus par vieillissement des cohortes de la pyramide de l'année t, en appliquant les quotients de vieillissement utilisés à l'étape 2.

Un calcul territorialisé

Le calcul est réalisé séparément à l'échelon départemental d'une part et à l'échelon national d'autre part (hors Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

Au niveau départemental, les pyramides des âges estimées pour la période 2027-2033 sont obtenues en appliquant les quotients de vieillissement spécifiques à chaque département, calculés lors de l'étape 2. Ces quotients diffèrent des quotients nationaux. Au niveau national (hors Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), les quotients de vieillissement nationaux sont appliqués à la pyramide des âges nationale.

Par la suite, les résultats départementaux (hors Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) sont sommés et recalés pour assurer leur cohérence avec le résultat national calculé sur le même champ. Le recalage s'effectue au niveau sexe*âge détaillé et permet d'ajuster par la suite les pyramides départementales. Sur les populations d'hommes ou de femmes âgées entre 0 et 98 ans, les coefficients de recalage varient entre 0,9926 et 1,0001 pour l'année 2027, et entre 0,9723 et 1,0008 pour l'année 2033. Le coefficient de recalage se définit comme suit :

$$calage_{sexe\,,\ age,\ t} = \frac{population_{national\,,\ sexe\,,\ age,\ t}}{\sum_{dep} population_{sexe\,,\ age,\ t}}$$

avec $calage_{sexe\,,\ age,\ t}$: le coefficient de calage pour un individu selon son *sexe* et son *âge détaillé* l'année *t ;*

$population_{national\,,\ sexe\,,\ age,\ t}$ désigne la population nationale totale pour un *sexe* et un *âge* détaillé l'année *t ;*

$\sum_{dep} population_{sexe\,,\ age,\ t}$ représente la somme des populations *départementales* pour un *sexe* et un *âge* donné l'année *t*

Les estimations pour Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne sont pas ajustées par un recalage. Les naissances estimées pour Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont ajoutées au total, afin d'obtenir une projection complète pour l'ensemble du territoire national.

Pour estimer les naissances départementales, les taux de fécondité départementaux par âge sont appliqués aux femmes en âge de procréer présentes dans les pyramides départementales redressées et vieillies. Cette approche permet de tenir compte aussi bien des différences de structures par âge et des différences de comportements de fécondité entre départements. Les îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont traitées à part car *il n'existe pas de taux de fécondité propres à ces îles. La méthode d'estimation des naissances repose alors sur leur proximité géographique avec la Guadeloupe.* Ainsi, pour estimer le nombre de naissances dans ces îles, les taux de fécondité les plus récents observés en Guadeloupe servent de référence. Pour les projections relatives à Mayotte, les taux de fécondité propres à Mayotte sont utilisés.

Les taux de fécondité départementaux, quel que soit le département concerné, sont supposés évoluer de manière parallèle à ceux observés au niveau national, déterminés eux par les hypothèses d'ICF explicitées ci-dessous. Les disparités départementales s'expliquent alors par les différences de pyramides des âges des femmes en âge de procréer.

Tout comme les pyramides des âges estimées au niveau départemental sont sommées et recalées pour assurer la cohérence avec le résultat national, les naissances estimées pour chaque département sont également recalées sur le volume national de naissances estimées.

Scénarios de fécondité

Trois scénarios ont été définis : un scénario intermédiaire, fondé sur une poursuite modérée de la baisse de l'ICF jusqu'en 2030, puis une stabilisation entre 2030 et 2035 ; un scénario haut et un scénario bas, utilisés comme bornes autour du scénario intermédiaire (Figure A.1).

Figure A.1 : Évolution des ICF entre 1995 et 2025 puis projections selon différents scénarios jusqu'en 2035

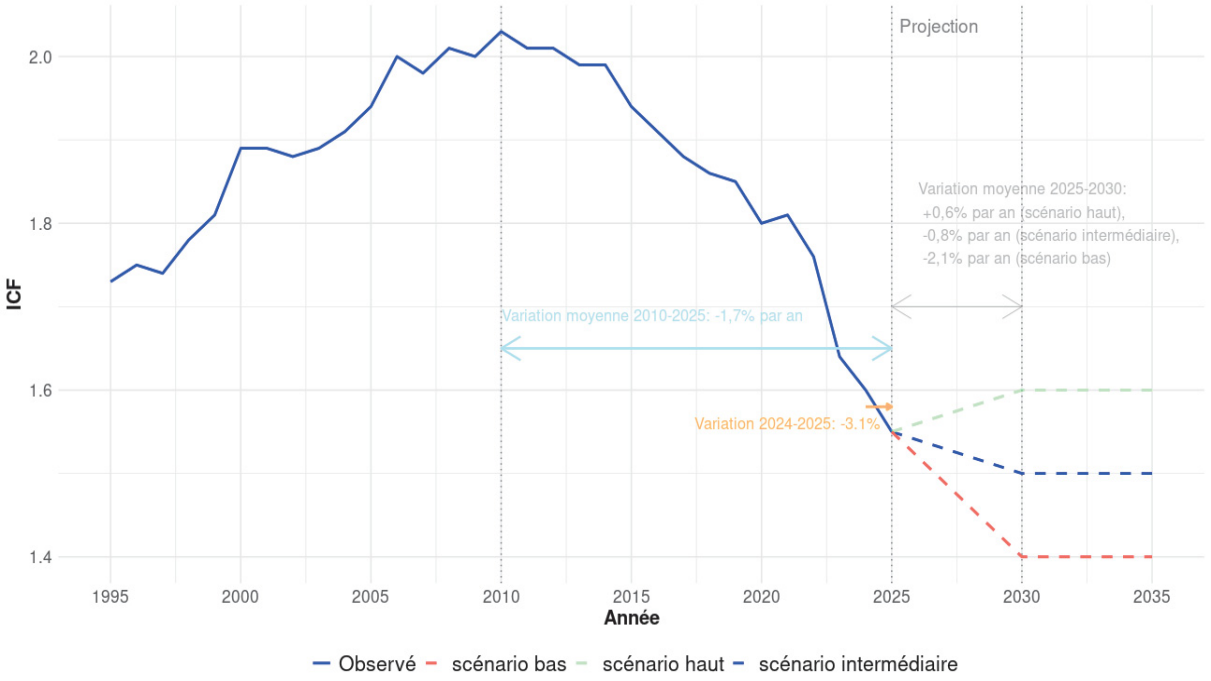

Sources : Insee, bilan démographique, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP à partir de 2026

Scénario intermédiaire

L'ICF a diminué depuis 2010, passant de 2,03 à 1,56 enfant par femme en 2025[9], soit - 1,7 % en moyenne par an. Entre 2024 et 2025, cette baisse est plus forte, l'ICF passant de 1,61 à 1,56 enfant par femme (soit - 3,1 %). Le scénario intermédiaire propose de poursuivre cette tendance à la baisse de manière linéaire pour atteindre un ICF cible de 1,5 enfant par femme en 2030 (soit - 0,8 % par an en moyenne, un rythme plus modéré que les années précédentes). À partir de 2030 et jusqu'en 2035, l'ICF cible est supposé constant en accord avec le scénario « très bas » des projections établies par l'Insee en 2021[10].

Scénario haut

Le volume des naissances entre 2026 et 2035 est plus élevé que dans le scénario intermédiaire en lien avec l'hypothèse d'une hausse de l'ICF. Dans ce scénario, l'indice conjoncturel de fécondité augmente progressivement pour atteindre 1,6 enfant par femme à l'horizon 2030, avant de se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2035. Ce scénario, qui peut sembler aller à l'encontre des tendances récentes, est présenté dans un contexte de forte incertitude pour permettre d'illustrer tous les possibles. Il repose sur l'hypothèse que l'âge moyen à la première maternité, déjà élevé en 2025 (environ 31,2 ans), pourrait ainsi cesser d'augmenter, ce qui conduirait à une stabilisation, voire à une légère remontée de l'ICF[11]. Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles générations de femmes en âge de

[9] Il s'agit de l'ICF France entière (source : Insee, bilan démographique 2025)

[10] Algava, E. Blanpain, N., *Projections de population 2021-2070 pour la France – Méthode et hypothèses Volume 1*, Document de travail N° 2021-05, p7, novembre 2021

[11] Gilles Pison, 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? Institut national d'études démographiques, Population & Sociétés, n°454, 2009.

procréer pourrait également contribuer à soutenir le niveau de fécondité. Si ces générations adoptaient des comportements de fécondité légèrement différents de ceux observés récemment, cela pourrait se traduire par un niveau d'ICF durablement plus élevé que celui observé aujourd'hui.

Scénario bas

Le volume des naissances entre 2026 et 2035 est moins élevé que dans le scénario intermédiaire en lien avec l'hypothèse d'une baisse plus marquée de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) entre 2026 et 2030, suivie d'un maintien de cet indicateur entre 2030 et 2035. Ce scénario repose sur une comparaison avec des pays européens (comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas), dont les tendances de fécondité entre 2018 et 2023 sont similaires à celles observées actuellement en France (Figure A.2). Dans ces pays, l'ICF a fortement diminué avant 2020, pour atteindre 1,4 enfant par femme en 2023. Il est fait l'hypothèse que la France rejoigne ce niveau en 2030. Ce scénario bas implique donc une baisse linéaire de l'ICF, passant de 1,56 à 1,4 enfant par femme entre 2025 et 2030 (soit une baisse de 2,1 % par an en moyenne) puis un maintien constant à 1,4 entre 2030 et 2035.

Figure A .2 : Évolution des indices conjoncturels de fécondité des pays européens ayant une évolution de la fécondité proche de celle de la France entre 2018 et 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	1,62	1,60	1,55	1,60	1,53	1,47
Danemark	1,73	1,70	1,68	1,72	1,55	1,50
Allemagne	1,57	1,54	1,53	1,58	1,46	1,39
Estonie	1,67	1,66	1,58	1,61	1,41	1,31
Irlande	1,74	1,69	1,60	1,72	1,51	1,50
France	1,87	1,86	1,82	1,83	1,78	1,66
Lettonie	1,60	1,61	1,55	1,57	1,47	1,36
Lituanie	1,53	1,43	1,36	1,36	1,27	1,18
Luxembourg	1,38	1,34	1,36	1,38	1,31	1,25
Pays-Bas	1,59	1,57	1,54	1,62	1,49	1,43
Autriche	1,47	1,46	1,44	1,48	1,41	1,32
Finlande	1,41	1,35	1,37	1,46	1,32	1,26
Suède	1,76	1,71	1,67	1,67	1,53	1,45
Islande	1,71	1,74	1,72	1,82	1,59	1,55
Norvège	1,56	1,53	1,48	1,55	1,41	1,40
Moyenne pays sélectionnés	**1,61**	**1,59**	**1,55**	**1,6**	**1,47**	**1,40**

Note : les pays sélectionnés dans ce tableau sont ceux dont le comportement de fécondité semble relativement proche de celui de la France. Il s'agit essentiellement de pays de l'Europe de l'Ouest et pays du Nord[12].
Lecture : entre 2018 et 2023, le nombre d'enfants par femme est passé de 1,62 à 1,47 en Belgique
Source : Indicateurs de fécondité, mis à jour le 1/10/2025 - Eurostat

En effet, entre 2018 et 2023, les ICF des pays listés dans le tableau A.2 ont diminué de 2,7 % en moyenne chaque année (contre – 2,4 % pour la France). En appliquant ce taux d'évolution au dernier ICF connu par Eurostat pour la France, les ICF estimés en 2024 et 2025 (respectivement 1,62 et 1,57) approchent les données constatées par les bilans démographiques de l'Insee (1,62 en 2024 et 1,56 en 2025). Dès lors, en prolongeant ce rythme d'évolution, l'ICF atteindrait environ 1,37 à l'horizon 2030. Dans le scénario retenu, le niveau est fixé à 1,4, valeur proche de la fécondité moyenne observée aujourd'hui dans les pays européens comparables, vers laquelle la France convergerait progressivement avant de se stabiliser.

[12] Breton, D., Belliot, N., Barbieri, M., Chaput, J., d'Albis, H. *Le nouveau rapport de Conjoncture démographique de l'Ined souligne la position singulière de la France dans l'Union européenne*, rapport de Conjoncture démographique Ined, décembre 2024

Résultats des trois scénarios sur le volume de naissances

Entre 2026 et 2035, le nombre de naissances évoluerait de manière différente selon le scénario démographique retenu. En 2035, il atteindrait 657 000 naissances selon le scénario intermédiaire, 701 000 selon le scénario haut et 613 000 selon le scénario bas. Dans les scénarios intermédiaire et bas, la tendance à la baisse se poursuivrait entre 2026 et 2030. Cependant, à partir de 2030, l'arrivée à des générations nombreuses de femmes aux âges où les taux de fécondité sont plus élevés (à partir de la génération 1998) dans un contexte de stabilité des taux de fécondité entraînerait mécaniquement une progression du nombre de naissances.

Figure A.3 : Évolution du nombre de naissances entre 1999 et 2025 puis projection jusqu'en 2035

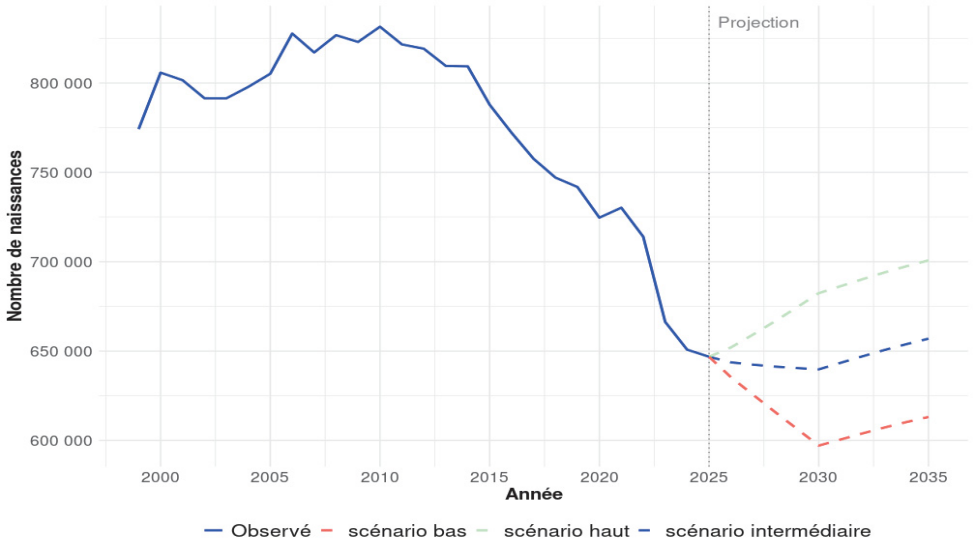

Lecture : en 2025, 645 000 enfants sont nés
Sources : Insee, bilan démographique, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP à partir de 2026

Annexe 2 : Projection des effectifs d'élèves dans le premier degré

Choix de la méthode pour les projections 2026–2035

Pour définir la méthode des projections 2026–2035 à retenir, plusieurs méthodes de projection ont été testées sur la période 2023-2025[13], en comparant les résultats issus de projections sur le passé aux constats de rentrée observés.

Ces méthodes s'appuient sur une combinaison de :

- Taux de scolarisation par âge : ils sont calculés en rapportant les effectifs d'élèves observés à un âge donné à la population totale de cet âge issue des pyramides des âges redressées. En appliquant ces parts d'enfants scolarisés constatées supposées constantes dans le temps à une démographie projetée, il en est déduit des effectifs projetés d'élèves par âge ;
- Ratios générationnels : pour la rentrée 2026, ils sont fondés sur les naissances observées en 2025 et projetées pour 2026. Par la suite, ils sont calculés sur la base des naissances estimées pour deux années consécutives de projection. En appliquant des ratios de taille entre générations successives aux effectifs d'élèves constatés en 2025 et projetés dès 2026, il en est déduit les effectifs projetés d'élèves de l'année suivante ;
- Taux de passage (observés, lissés sur trois ans ou hors redoublement) : en faisant « passer » une partie des élèves d'un niveau vers le niveau supérieur, il en est déduit des effectifs projetés d'élèves.

Les méthodes testées se distinguent par la combinaison qui est faite de ces trois manières de projeter selon les âges ou niveaux.

Les méthodes ont été testées en calculant des indicateurs synthétiques d'erreurs de projection par rapport à l'observé sur les effectifs totaux, les effectifs par niveau de scolarité et par secteur (public/privé sous contrat).

La méthode qui a été retenue présente des erreurs de projection parmi les plus faibles et les plus stables par niveau, en particulier en préélémentaire, mais également en élémentaire et sur l'ensemble des effectifs du premier degré.

Elle repose sur l'utilisation de ratios générationnels pour les niveaux allant du préélémentaire jusqu'au CP et l'application de taux de passage observés à partir du CE1 et jusqu'au CM2.

Cette combinaison permet d'articuler une approche démographique pour les âges d'entrée dans la scolarité et une approche scolaire fondée sur les trajectoires observées des élèves pour les niveaux ultérieurs.

Projections pour les niveaux allant du préélémentaire jusqu'au CP : méthode des ratios générationnels

Un ratio générationnel mesure l'évolution de taille entre deux générations successives à partir des données de naissances. Une génération est ici définie comme un ensemble d'individus nés la même année. Appliquée aux effectifs scolaires, cette méthode consiste à faire évoluer les effectifs d'élèves observés en fonction de la variation de la taille des générations correspondantes.

Concrètement, le ratio générationnel est défini comme le rapport entre :

- le nombre de naissances de l'année correspondant à la génération d'âge *a* à la rentrée *R* (naissances en *R-a*)

[13] L'évaluation des méthodes sur les années 2023, 2024 et 2025 nécessite de disposer des données de constat de rentrée à partir de 2019 (le constat 2019 étant nécessaire pour produire une prévision de 2023). Tester les méthodes sur une période plus longue aurait impliqué de mobiliser des constats de rentrée antérieurs à 2019, qui ne sont pas disponibles sur le même champ. Les données utilisées pour cette analyse ont été reconstituées sur le champ du secteur public et des classes du privé sous-contrat, à partir des fichiers remontés par les services statistiques académiques. La faible durée sur laquelle l'expertise a été menée constitue une limite. Par ailleurs, cette période s'inscrit dans un contexte marqué par des événements exceptionnels, notamment la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la guerre en Ukraine, susceptibles d'avoir influencé les dynamiques démographiques et scolaires observées.

- le nombre de naissances de l'année correspondant à la génération d'âge *a-1* à la rentrée *R* (naissances en *R-a-1*)

$$RG_{a,R} = \frac{NAISSANCES_{R-a}}{NAISSANCES_{R-a-1}}$$

Sous l'hypothèse de stabilité de la mortalité et du solde migratoire à ces âges, ce ratio permet d'approcher l'évolution des effectifs d'une génération à l'autre.

Les effectifs prévus à la rentrée R sont alors obtenus en appliquant ce ratio aux effectifs d'élèves observés à la rentrée R–1 :

$$Effectifs_{a,R} = Effectifs_{a,R-1} \times \frac{NAISSANCES_{R-a}}{NAISSANCES_{R-a-1}}$$

Exemple

Pour prévoir les effectifs de 3 ans en 2025, on raisonne de la manière suivante :

Les enfants de 3 ans scolarisés à la rentrée 2025 appartiennent majoritairement à la génération née en 2022, tandis que ceux de 3 ans scolarisés qui seront scolarisés à la rentrée 2026 appartiennent à la génération née en 2023. Si l'on suppose que, à cet âge, les taux de mortalité et les soldes migratoires sont similaires d'une génération à l'autre, l'effectif scolarisé de 3 ans en 2026 est obtenu en ajustant l'effectif observé en 2025 à l'évolution relative du nombre de naissances entre 2022 et 2023 :

$$Effectifs_{3ans,2026} = Effectifs_{3ans,2025} \times \frac{NAISSANCES_{2023}}{NAISSANCES_{2022}}$$

Autrement dit, si la génération née en 2023 est plus petite que celle née en 2022, les effectifs projetés d'élèves de 3 ans diminueront à la rentrée 2026 dans la même proportion.

Les ratios générationnels reposent sur les données de naissances issues de l'état civil pour la partie observée et sur des naissances projetées pour les naissances non observées.

Cette méthode est plus robuste que celle des taux de scolarisation car elle se base sur l'état civil pour l'observation des naissances passées et sur les effectifs de femmes en âge de procréer dans le recensement pour les naissances projetées. Elle n'utilise donc pas, contrairement à la méthode des taux de scolarisation, les effectifs d'enfants en bas âge dans le recensement qui sont fragiles[14].

Projections pour les niveaux allant du CP au CM2 : méthode des taux de passage

Le taux observé de passage mesure la proportion d'élèves d'un niveau scolaire N à la rentrée R–1 qui est retrouvé dans le niveau N+1 à la rentrée R.

Pour un passage du niveau N vers le niveau N+1, le taux de passage d'une année R est défini comme :

$$TP_{(N\rightarrow N+1),R} = \frac{Effectifs_{N+1,R}}{Effectifs_{N,R-1}}$$

Les effectifs prévus au niveau N+1 à la rentrée R sont alors estimés par :

$$Effectifs_{N+1,R} = Effectifs_{N,R-1} \times TP_{(N\rightarrow N+1),R}$$

Calculés à partir des effectifs constatés d'une année sur l'autre, ils reflètent l'ensemble des mouvements intervenant entre deux niveaux, sans distinguer explicitement chacune de leurs composantes. Ils intègrent en effet simultanément :

- les passages d'un niveau à l'autre ;
- les redoublements ;
- les entrées et sorties liées aux mobilités résidentielles ;
- les flux d'élèves entre le secteur public et le secteur privé sous contrat.

Dans le premier degré ces taux de passage sont calculés de façon agrégée au regard des effectifs des niveaux scolaires. En effet, les données individuelles collectées par le système d'information ne sont actuellement pas mobilisées par la Depp pour le calcul de taux de passage.

[14] *Solard, G. La qualité des estimations de population dans le recensement. Insee Méthodes, n° 136, octobre 2020.*

Application des méthodes

Les projections d'effectifs sont réalisées séparément pour le secteur public et le secteur privé sous contrat. Au sein de chaque secteur, les projections sont réalisées par niveau. Elles sont toujours réalisées au niveau le plus fin, le département, et calées de manière à ce que la somme des projections départementales permette de retrouver la projection nationale. Le calage joue très peu sur les résultats, les coefficients de calage étant très proches de 1 quels que soient le niveau scolaire et le secteur.

L'application de la méthode repose sur un ensemble d'hypothèses démographiques et scolaires. Les évolutions démographiques sont introduites à travers les scénarios d'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité présentés plus haut, qui déterminent les naissances futures et donc la taille des générations entrant progressivement dans le système scolaire. En revanche, pour les comportements scolaires, les projections reposent sur l'hypothèse d'une stabilité des comportements observés lors de la dernière année (projection à taux constant). Les taux de passage entre niveaux, les redoublements, les sorties du système scolaire et les mobilités entre secteurs public et privé sont ainsi, supposés constants et égaux aux taux constatés entre les rentrées scolaires 2024 et 2025. Ainsi, par exemple, le taux de scolarisation des enfants de deux ans se maintiendrait constant à 8,5 % entre 2026 et 2035.

Figure A.4 : Évolution du taux de scolarisation entre 2015 et 2025 et projection jusqu'en 2035 (en %)

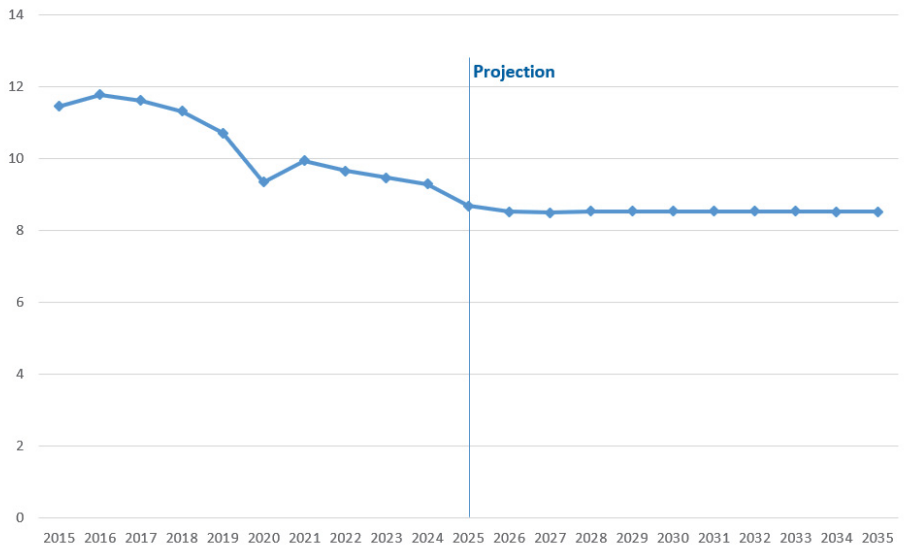

Sources : DEPP, constats de rentrée entre 2015 et 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Le recours à l'hypothèse de taux constants consiste à prolonger les comportements scolaires observés lors de la dernière année disponible. La période précédente ayant été marquée par plusieurs évolutions exceptionnelles en lien avec des événements de nature diverse (crise sanitaire liée au Covid-19, accueil d'élèves en provenance d'Ukraine, réformes relatives au choc des savoirs), retenir les taux les plus récents permet de s'appuyer sur une situation plus stabilisée et de limiter l'effet de ces évolutions atypiques. Par ailleurs, pour le premier degré, l'analyse des résultats mobilisant des taux calculés sur les années scolaires 2022 à 2025 a permis de montrer que la qualité des projections n'était pas améliorée.

Les projections sont produites séparément pour les deux secteurs en mobilisant les taux de passage pour chaque secteur, supposés constants par rapport à l'année précédente. Ces taux de passage intègrent les flux d'élèves entre secteurs. L'hypothèse de constance des taux de passage par rapport à l'année précédente recouvre implicitement la constance des comportements de choix entre le public et le privé. Cette hypothèse est appliquée aux niveaux départemental et national et par âge (de la petite section au CP), puis par niveau pour la suite de la scolarité. La répartition entre secteurs

peut toutefois évoluer légèrement au fil du temps en raison d'effets de structure liés aux différences de poids du public et du privé selon les âges, les niveaux ou les territoires.

Comme tout exercice de projection, les résultats sont conditionnés par les hypothèses retenues. Si les comportements démographiques ou scolaires évoluaient différemment de ceux observés récemment (par exemple en cas de modification du comportement de fécondité, d'évolution des choix de scolarisation entre secteurs public et privé ou de changement de politique éducative), les effectifs projetés pourraient s'écarter des trajectoires présentées. Les résultats doivent ainsi être interprétés comme dépendants des hypothèses retenues pour l'exercice.

Les évolutions des effectifs scolaires résultent ainsi principalement des évolutions démographiques, les comportements scolaires étant supposés constants dans l'exercice de projection. La figure A.4 présente l'évolution des générations d'enfants âgés de 3 à 10 ans, correspondant aux âges théoriques de scolarisation dans le premier degré. Elle compare les effectifs observés des générations récentes (de N-10 à N-3) aux effectifs projetés selon le scénario intermédiaire à partir de 2026.

Figure A.5 : Projection des effectifs du premier degré selon le scénario intermédiaire et taille des générations des enfants de 3 à 10 ans

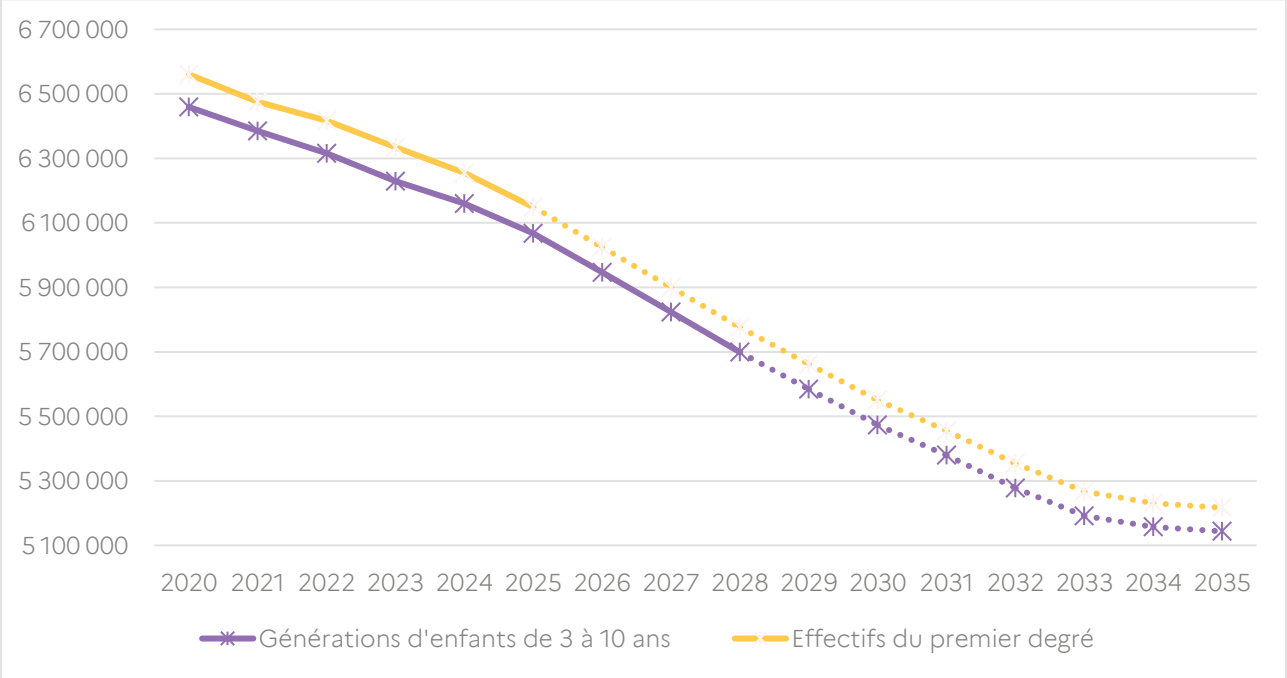

Sources : DEPP, constats de rentrée entre 2011 et 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Les effectifs des générations les plus récentes, déjà connues, traduisent la baisse des naissances observée au cours des dernières années. Les générations projetées prolongent cette dynamique démographique selon les hypothèses retenues pour le scénario intermédiaire de fécondité. Dans ce cadre, l'évolution attendue des effectifs dans le premier degré résulte principalement de la diminution de la taille des générations d'enfants arrivant à l'âge de la scolarisation. La comparaison entre les générations observées et projetées met ainsi en évidence le poids des évolutions démographiques dans les trajectoires d'effectifs scolaires

Annexe 3 : Projection des effectifs d'élèves dans le second degré

La méthodologie de projection des effectifs scolaires utilisée dans le second degré diffère de celle retenue pour le premier degré (Annexe 2). Cette différence est liée d'une part, au fait que la DEPP mobilise des données à un niveau de granularité plus fin dans le second degré que dans le premier degré et d'autre part, au fait qu'il n'y a pas d'incertitude liée à la fécondité pour une projection à dix ans dans le second degré. En effet, les élèves qui entreront dans le second degré la dernière année de cet exercice de projection (en 2035) sont nés en 2024.

Le système d'information du second degré permet, depuis 2019, le suivi des élèves d'une année à l'autre. Ainsi, à partir d'appariements successifs en utilisant l'identifiant national élève entre les constats de rentrée des différentes années, la scolarité des élèves peut être reconstituée élève par élève. Les taux de passage, de redoublement et de sortie sont calculés par formation croisée avec le secteur croisé avec le département. Ces taux sont ensuite appliqués aux effectifs constatés d'une année pour simuler les transitions d'une rentrée scolaire à l'autre et ainsi obtenir la prévision de la rentrée suivante. Lorsque les taux constatés une année sont reconduits pour la prévision de l'année suivante, les évolutions du nombre d'élèves estimé traduisent le maintien des derniers comportements observés (taux constant) et l'effet de la démographie. En revanche, lorsque certains taux de passage, de sortie ou de redoublement sont modifiés dans les hypothèses pour tenir compte d'évolutions attendues au vu de la tendance observée ou des changements à venir de politiques éducatives, les évolutions du nombre d'élèves estimé reflètent l'impact de la variation de certains taux en plus des effets de la démographie, qui demeurent toutefois le principal facteur explicatif des évolutions prévues.

Au moment de la rédaction de cette note, il n'y a pas d'information sur le fait que la politique éducative pour les prochaines rentrées serait très différente de celle de 2025. Il n'y a donc pas lieu pour les prochaines rentrées d'effectuer de grosses inflexions de taux. Ainsi, tous les taux constatés à la rentrée 2025 ont été reconduits pour tout l'exercice de prévision, à l'exception des taux de passage post-3e, des sorties en cours de formation dans la voie professionnelle et du redoublement en terminale générale et technologique (Encadré 2).

Annexe 4 : Projection des effectifs d'élèves en ULIS et UEEA

Dans le premier degré, différents dispositifs de scolarisation spécifiques peuvent être identifiés dans le système d'information du ministère. Parmi eux, figurent notamment les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et les UEEA (Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme), qui font l'objet d'un suivi statistique. Les ULIS correspondent à des dispositifs collectifs qui constituent une modalité de scolarisation pour les élèves en situation de handicap. L'orientation vers ces dispositifs est notifiée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Les UEEA sont des dispositifs collectifs fondés sur une coopération entre les acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Sont scolarisés dans ces dispositifs les élèves de 6 à 11 ans notifiés par la CDAPH, présentant un trouble du spectre de l'autisme nécessitant une prise en charge spécifique.

Ces dispositifs ont connu une forte croissance dans le passé récent du fait de politiques éducatives fortes conduisant à leur développement. La méthode de projection retenue pour les élèves du premier degré dans leur ensemble et présentée en annexe 2 fondée notamment sur des taux de passage entre niveaux et ne formulant pas d'hypothèse sur les effets de politique éducative, ne peut donc être appliquée. En effet, les données disponibles ne permettent pas d'identifier les élèves par niveau dans ces dispositifs et les effectifs concernés étant faibles, l'application d'un taux d'évolution récent pourrait conduire à des variations importantes d'une année sur l'autre sans tenir compte de la baisse attendue de la démographie scolaire. Une méthode de projection des effectifs d'élèves en ULIS et UEEA spécifique basée sur des hypothèses en lien avec les politiques éducatives nationales est donc retenue.

Projection des effectifs d'élèves en ULIS

La méthode retenue suppose un lien entre les effectifs en ULIS et les effectifs scolarisés dans l'élémentaire. Elle s'appuie sur trois principes :

- un point de départ basé sur une année récente observée ;
- une prise en compte de la dynamique démographique s'appliquant également aux élèves en ULIS et UEEA ;
- une projection basée sur les orientations de politiques publiques qui fixent des objectifs de croissance du taux de couverture du dispositif ULIS (DPT-101 du Projet de Loi de Finances 2026[15]). Le taux de couverture se définit comme le rapport entre le nombre d'élèves notifiés, inscrits et scolarisés dans un dispositif ULIS et le nombre total de notifications en ULIS.

Détail du calcul et des hypothèses sous-jacentes

Les effectifs d'élèves en ULIS sont observés en 2025. Ces effectifs représenteraient 85 % du nombre d'élèves ayant reçu une notification pour ULIS (taux de couverture, source : Projet de loi de Finances cité précédemment). À partir de cette hypothèse, les effectifs d'élèves ayant fait l'objet d'une notification pour scolarisation en ULIS peuvent être estimés. On en déduit ensuite la part estimée de ces élèves parmi l'ensemble des effectifs de l'élémentaire.

À partir de 2026, la projection repose sur deux hypothèses :

- *Part constante des notifications en ULIS :* les notifications en ULIS sont projetées pour les années à venir en appliquant la part estimée en 2025 (1,5 %) aux effectifs élémentaires projetés, ce qui permet d'intégrer l'évolution démographique dans la projection. Sur la base du nombre total estimé d'enfants notifiés pour les années à venir, il est possible d'estimer chaque année le nombre d'élèves scolarisés en ULIS en appliquant le taux de couverture ;

[15] Voir : 7-DPT2026_Jeunesse.pdf, page 49

- *Convergence vers un taux de couverture cible :* les effectifs effectivement scolarisés en ULIS sont donc ensuite obtenus en appliquant un taux de couverture croissant au nombre estimé d'enfants notifiés, traduisant la montée en charge progressive des politiques d'inclusion scolaire (cible PLF 2026). La trajectoire retenue est la suivante :
    - Le taux de couverture des notifications en ULIS augmente progressivement après 2025 où il est observé à 85 % : 87 % en 2026, 90 % en 2027, 91 % en 2028 ;
    - Au-delà de 2028, il est supposé que la hausse se poursuit : 92 % en 2029, 93 % en 2030, 94 % en 2031, 95 % en 2032. La prolongation de la hausse, après 2028, repose sur l'hypothèse d'une baisse des effectifs dans l'élémentaire et d'une offre existante stable qui rend possible d'atteindre des niveaux de couverture plus élevés ;
    - Stabilisation du taux de couverture à partir de 2033 : d'après les projections, les effectifs en élémentaire, à partir de 2033, tendent à se stabiliser. Les effectifs en ULIS projetés sont également stabilisés à partir de cette date.

Par rapport à une méthode classique qui reposerait sur la prolongation d'une tendance, la méthode retenue permet de prendre en compte la dynamique démographique et les objectifs de la politique éducative (Figure A3.1).

Les projections sont réalisées dans un premier temps sur l'ensemble des élèves, tous secteurs confondus. Les effectifs projetés sont ensuite répartis entre le secteur public et le secteur privé sous contrat selon la répartition observée en 2025. Cette méthode revient à faire l'hypothèse d'un maintien constant de la part relative du public et du privé sous contrat dans les effectifs scolarisés en ULIS.

Figure A3.1 : Projection des effectifs en ULIS

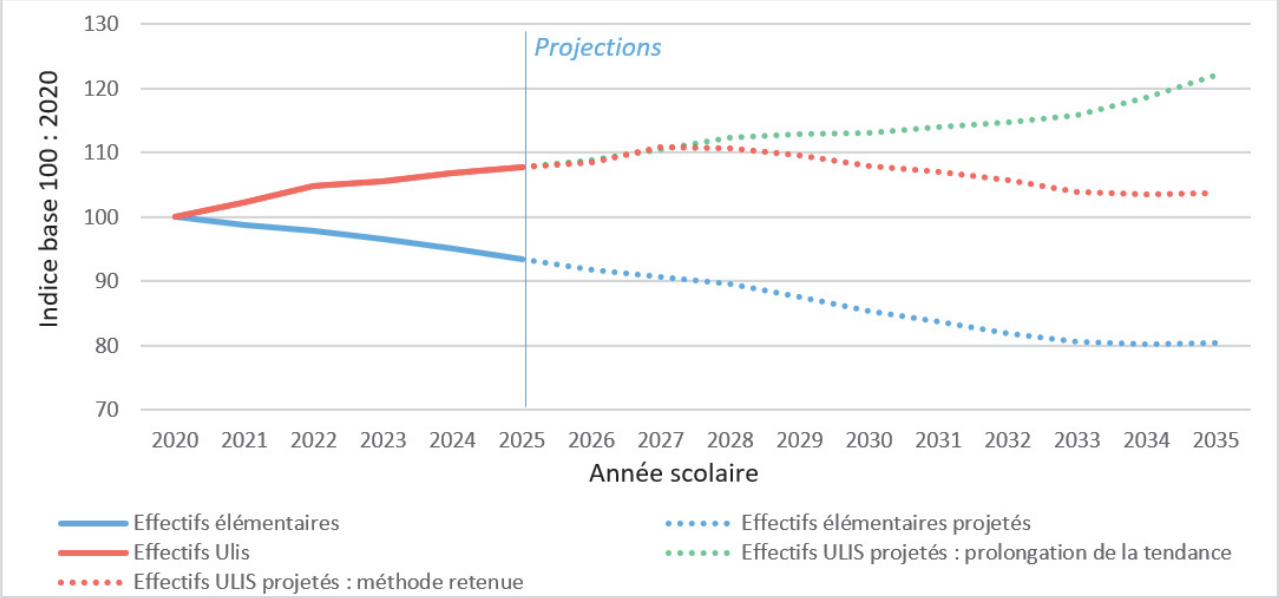

Champ : Champ : secteurs public privé sous-contrat (hors classes hors contrat)
Sources : DEPP, Constats de rentrée ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP à partir de 2026

Projection des effectifs en UEEA

Les systèmes d'information dans le premier degré ne permettent d'identifier et de suivre les effectifs en UEEA qu'à partir de 2024. Ils ne permettent donc pas d'élaborer la projection par prolongation de tendance.

La projection repose donc sur une approche qui traduit à la fois les orientations de politiques publiques et les caractéristiques propres aux unités d'enseignement autisme. Elle prend en compte :

- L'évolution prévue des dispositifs : la Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND) 2023-2027 prévoit un accroissement des dispositifs dédiés à

l'autisme, dont les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA). Cette stratégie inclut chaque année, sur 2025, 2026 et 2027, la création de nouveaux dispositifs (UEMA, UEEA ou autorégulation) à hauteur d'environ 15 unités en école[16] ;

- La capacité moyenne des UEEA : une UEEA accueille en général jusqu'à 10 élèves.

La projection retient donc la création de 12 UEEA par an avec une capacité moyenne d'environ 8 élèves par UEEA. Cette capacité est celle observée en 2025.

La progression annuelle est répartie entre les départements proportionnellement au nombre d'UEEA déjà présents dans les départements.

[16] Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : Autisme, DYS, TDAH, TDI, page 20

REFERENCES DES PUBLICATIONS DE LA DEPP

André P., Barhoumi M., Miconnet N., Serre P., 2026 « Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035 », *Note d'Information*, n°26.09, DEPP.

Croguennec Y., 2025, « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2029 », *Note d'Information,* n° 25.12, DEPP.

Miconnet N., 2025, « Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2025 à 2029 », *Note d'Information*, n° 25.13, DEPP.

Bahroumi M., Brun L., Serre, P., 2025, « Les effectifs dans le premier degré : 6,155 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2025 », *Note d'information,* n° 25.58, DEPP.

Dieusaert P., Juzdzewski L., Leduc A., Miconnet N., 2025, « *Les effectifs dans le second degré : 5,621 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2025* », *Note d'Information,* n°25.59, DEPP.

Retrouvez les travaux de la DEPP sur

education.gouv.fr/depp

Publications et archives

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur

archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Jeux de données en open data

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur

data.education.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)